Rapport annuel
2002-2003

Ordre professionnel
des travailleurs sociaux du Québec

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

ISSN 1480-3860
Dépôt légal : 1er trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	4
Membres du Bureau	5
Comité administratif	5
Personnel du siège social	5
Rapport du président	6
Rapport des activités du Bureau	8
Rapport des activités du Comité administratif	10
Rapport du bureau du syndic	11

RAPPORT DES COMITÉS

Comité de discipline	12
Comité de révision	14
Comité d'inspection professionnelle	15
Comité d'enquête sur l'utilisation illégale du titre	17
Comité des admissions et des équivalences	18
Comité de la formation	19
Comité de la formation continue	20
Comité de rédaction	23
Comité des enjeux	25
Groupe de travail en adoption internationale	26
Groupe de travail sur le Curateur public	27
Groupe de travail sur la pratique dans les organismes communautaires	27
Comité de la pratique en CLSC	29
Comité de la pratique en milieu hospitalier	30
Comité de la pratique privée	31
Comité de la pratique en milieu de travail	32
Comité de la médiation familiale	33
Comité consultatif du secteur d'activité professionnelle de la thérapie conjugale et familiale	34
Rapport du vérificateur	35
Les statistiques	43

N.B. Veuillez noter que la forme masculine du présent document est utilisée sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Elle désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Québec, mars 2004

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles,

Marc Bellemare

Montréal, mars 2004

Monsieur Marc Bellemare
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président,

Claude Leblond, t.s., M.S.s.

Montréal, mars 2004

Monsieur Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président,

Claude Leblond, t.s., M.S.s.

MEMBRES DU BUREAU

SECTEUR TRAVAIL SOCIAL

Région 01/11 - Bas-St-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine
Médor Doiron, t.s.

Région 02 - Saguenay, Lac-St-Jean
Danièle Tremblay, t.s.

Région 03/12 - Capitale nationale, Chaudière-Appalaches
Michèle Brousseau, t.s.
Denise Dubé, t.s.
Jean-François Vézina, t.s.

Région 04/17 - Mauricie, Centre-du-Québec
Jean-Claude Girouard, t.s.

Région 05 - Estrie
Nicole Laroche, t.s.

Région 06/13 - Montréal, Laval
Linda August, t.s.
Marc Boily, t.s.
Lorraine Brault, t.s.
Yvette Gagnon, t.s.
Carmen Hébert, t.s.
Denis Nantel, t.s.

Région 07 - Outaouais
Jean-Marc Meunier, t.s.

Région 08/10 - Abitibi, Témiscamingue, Nord-du-Québec
Madeleine Laprise, t.s.

Région 09 - Côte-Nord
Christiane Lefebvre, t.s.

Région 14/15 - Lanaudière, Laurentides
Marie-Josée Dupuis, t.s.

Région 16 - Montérégie
Claude Leblond, t.s.
Siège vacant

SECTEUR THÉRAPIE CONJUGALE ET FAMILIALE

Louise Lemieux, t.s.

Membres externes nommés par l'Office des professions
Roger E. Bourgeois
Ghislain Cliche
Ghislain Larouche
Nicole Vallières

COMITÉ ADMINISTRATIF

Claude Leblond, t.s., président
Jean-François Vézina, t.s., 1er vice-président
Christiane Lefebvre, t.s., 2e vice-présidente
Madeleine Laprise, t.s., trésorière
Ghislain Cliche, représentant de l'Office des professions

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

René Pagé, t.s., Adm.A., secrétaire et directeur général
(du 1er avril 2002 au 4 octobre 2002)

Claude Leblond, t.s., président
(directeur général par intérim du 7 octobre 2002 au 31 mars 2003)

Richard Silver, t.s., avocat, secrétaire adjoint
(secrétaire par intérim du 7 octobre 2002 au 31 mars 2003)

Sylvie Tremblay, directrice aux services administratifs

Louise Boulanger, t.s., chargée d'affaires professionnelles

Natalie Beauregard, t.s., assistante aux affaires professionnelles

Andrée Nadeau, t.s., secrétaire du comité de discipline

Madeleine Rivard-Leduc, t.s., secrétaire adjointe au comité d'inspection professionnelle

Yolande Préfontaine, t.s., coordonnatrice de la revue Intervention

Marie-Cécile Pioger, assistante de direction

Anouk Boislard, réceptionniste et commis

Nathalie Fiola, secrétaire du syndic et commis

Huguette Houle, secrétaire administrative aux affaires professionnelles

Carolina Loyola, commis

Linda Ménard, secrétaire à l'inspection professionnelle, à la discipline et à la révision

Sylvie Poirier, secrétaire à l'admission

Martine Tanguay, commis intermédiaire

Isabelle Tessier, secrétaire à la médiation familiale, à la revue Intervention et aux communications

Bureau du syndic

Francine Senécal-Brooks, t.s., syndic

Marcel Bonneau, t.s., syndic adjoint

Étienne Calomne, t.s., syndic adjoint

Dennis Farley, t.s., syndic adjoint

RAPPORT DU PRÉSIDENT

À titre de président, il me fait grand plaisir de présenter le rapport des principales activités réalisées par notre ordre professionnel au cours de l'année 2002-2003. Cette année en fut une de transition à la suite du départ du secrétaire et directeur général, M. René Pagé, au début du mois d'octobre 2002. L'intérim a été assumé par le secrétaire adjoint et moi-même pour une période de six mois et ce jusqu'à l'arrivée en fin d'année d'une nouvelle secrétaire générale, Mme Ghislaine Brosseau.

Le nombre de membres au cours de l'année a augmenté, passant de 4954 au 1er avril 2002 à 5189 au 31 mars 2002, dont 260 à titre de thérapeute conjugal et familial.

Le Bureau de l'Ordre a tenu cinq réunions, dont une pour procéder à l'élection du Comité administratif. Le Comité administratif, quant à lui, a tenu dix réunions alors que le Comité des finances en a tenu trois.

PROTECTION DU PUBLIC

Admissions et équivalences

Le Comité des admissions et des équivalences a étudié 564 dossiers de demande d'admission. Cette année, il y a eu 119 demandes de permis de travailleur social de plus que l'année précédente, soit 489 pour des permis réguliers, 1 pour permis avec dérogation et 25 pour des demandes d'équivalence. Quant au permis de thérapeute conjugal et familial, 49 dossiers ont été étudiés, soit 34 pour des permis réguliers. Quinze demandes ont été refusées.

Médiation familiale

Le Comité de la médiation familiale a effectué l'étude de 30 dossiers en médiation familiale. Parmi ceux-ci, 10 l'ont été pour une accréditation avec engagement, 2 pour accréditation définitive, 1 pour prolongation d'accréditation et 15 pour retrait d'accréditation. Sur recommandation du comité, l'Ordre a mis sur pied et offert une formation en supervision pour les médiateurs familiaux. Le comité participe également aux activités du Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF), dont les journées portes ouvertes de divers palais de justice.

Inspection professionnelle

Le Comité d'inspection professionnelle a tenu 10 réunions régulières et 3 réunions avec les inspecteurs. Il a réalisé 145 inspections, dont 123 auprès des membres exerçant en centre de services (CLSC, CH, CJ, CHSLD, Curateur public) et 22 œuvrant en pratique autonome. Des inspections ont été effectuées en régions éloignées (Gaspésie, Abitibi-Témiscamingue). Le comité a de plus testé les instruments d'inspection auprès de quelques thérapeutes conjugaux et familiaux. L'adaptation de ceux-ci est à poursuivre.

Syndic

Au 1er avril 2002, le bureau du syndic comptait 49 dossiers actifs. En cours d'année, 37 dossiers ont été ouverts et 40 dossiers ont été fermés. Donc, au 31 mars 2002, 46 dossiers demeuraient toujours actifs. Huit dossiers ont été soumis au Comité de discipline et quatre au Comité de révision.

Discipline

Au cours de l'année 2002-2003, le Comité de discipline a été saisi d'une nouvelle plainte. Il a rendu décision dans une cause. Quatre autres causes sont en processus.

Révision

Le Comité de révision a tenu six rencontres de révision et une rencontre administrative. Pour les six dossiers étudiés, dans cinq cas, il y a eu confirmation de la décision du syndic et dans un, le comité a suggéré au syndic de compléter l'enquête.

Comité d'enquête sur l'utilisation illégale du titre

Quant aux utilisations illégales du titre, 31 dossiers ont été ouverts et ont amené une intervention en vertu de nos politiques et procédures. Il n'y a pas eu de récidive ni de poursuite.

Formation

Le Comité de la formation a tenu quatre réunions. Il a entre autres suivi les travaux du groupe de travail portant sur la formation universitaire donnant accès à la pratique du travail social. Ce groupe de travail quant à lui s'est réuni à six reprises. Lors de sa réunion de septembre 2002, le Bureau de l'Ordre a adopté, sur recommandation du Comité de la formation, le principe portant au niveau maîtrise le diplôme donnant accès au permis de travailleur social. Il a aussi donné au comité le mandat d'élaborer un référentiel de compétences de la profession. Les travaux à cet effet se poursuivent.

Formation continue

Le Comité de la formation continue a tenu six réunions, offert 32 sessions de formation continue (en a réalisé 29), dont 3 offertes en établissement. Quelque 587 membres et 47 non-membres admissibles ont suivi ces formations.

Une formation sur la supervision en médiation familiale a été mise en place et expérimentée. Elle est offerte aux médiateurs familiaux des quatre autres ordres professionnels concernés, soit l'Ordre des psychologues, l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et des psychoéducatrices, le Barreau et la Chambre des notaires.

La journée annuelle de formation continue tenue le 31 mai 2002 a permis à 225 travailleurs sociaux de poursuivre leur développement.

Le comité a revu les principes directeurs et la politique de formation continue. Il a aussi mis sur pied une formation sur l'évaluation psychosociale pour le Curateur public en anglais.

Comité du secteur de la thérapie conjugale et familiale

Le Comité du secteur de la thérapie conjugale et familiale a tenu 7 réunions. Au cours de l'année, il a examiné les demandes d'admissions étudiées par le Comité des admissions et des équivalences. Il a présenté des recommandations au Bureau pour les dossiers suivants : conditions d'admissibilité au permis de thérapeute conjugal et familial, assurances, reconnaissance des superviseurs, formation et mise en place des programmes universitaires en thérapie conjugale.

Autres comités

D'autres comités et groupes de travail sont aussi à l'œuvre au sein de l'Ordre dont les réalisations sont détaillées plus loin dans ce rapport annuel. Il s'agit notamment du Comité de rédaction, du Comité des enjeux, du Comité de la pratique en CLSC, du Comité de la pratique en milieu hospitalier, du Comité de la pratique privée et du Comité de la pratique en milieu de travail.

Visibilité et reconnaissance

Cette année, nous avons poursuivi notre implication dans le processus de modernisation de l'organisation professionnelle du secteur

de la santé et des relations humaines. Nous avons produit un mémoire en réaction au deuxième rapport du groupe de travail ministériel, participé à diverses rencontres et consultations avec l'Office des professions du Québec et échangé avec divers partenaires et acteurs impliqués dans ce dossier.

Nos liens avec les ministères et associations nous amènent à participer à différents groupes de travail ministériels, tables rondes ou forums (Plan d'action jeunesse et Plan d'action sur le jeu pathologique) pour faire connaître nos positions. Nous sommes aussi impliqués auprès du groupe ministériel et du Groupe de soutien à l'implantation des groupes de médecine de famille.

Nous avons donné notre opinion lors du bilan de l'implantation de la stratégie d'action contre le suicide. Nous avons participé à l'organisation du Rendez-vous Jeunesse CLSC 2002 et à celui de 2003. Nous amorçons sous la gouverne du ministère de la Santé et des Services sociaux les travaux reliés à la planification de la main-d'œuvre pour les intervenants en relations humaines.

Régulièrement, des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux sont appelés à faire partie de comités ou de groupes de travail. Il en est ainsi pour le Groupe de travail sur la psychothérapie, le Groupe de travail ministériel sur la modernisation du système professionnel en santé et relations humaines, le Comité ministériel sur la prévention de la criminalité, le Comité ministériel sur la révision de la politique de périnatalité, le Comité sur le trouble de déficit d'attention et hyperactivité, et le Groupe de soutien à l'implantation des groupes de médecine de famille.

L'OPTSQ a délégué une travailleuse sociale au Forum scientifique pour la validation des protocoles développés dans le projet Info-Social. Une autre a représenté l'Ordre au sein du groupe de travail chargé de proposer les lignes directrices et les normes d'accréditation pour l'expertise en matière de garde d'enfants. L'Ordre a nommé un travailleur social au comité organisateur de la journée de formation sur l'expertise en matière de garde d'enfants.

De plus, nous poursuivons notre participation au Comité national sur la protection des renseignements personnels et la sécurité, aux travaux du Regroupement des unités de formation universitaire en travail social (RUFUTS), et aux travaux du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Sous l'égide du CIQ, nous participons à divers comités ad hoc, entre autres à ceux sur les questions relatives à la pertinence d'un ordre des enseignants et sur la classification des emplois professionnels dans la fonction publique. Nous avons participé à l'organisation et au 4e colloque sur l'interdisciplinarité qui a porté sur le maintien des compétences.

À la demande du Regroupement des enseignants et enseignantes des collèges en technique de travail social (REECETTS), nous avons participé à une journée d'étude portant sur une éventuelle reconnaissance des techniciens en travail social et au lancement du nouveau programme de technique en travail social des cégeps Vieux Montréal, Dawson et Marie-Victorin. Les échanges se poursuivent.

Les rencontres avec les étudiants en travail social de diverses universités se sont effectuées comme les années antérieures afin de bien les informer et de susciter leur intérêt à devenir membres de l'Ordre.

Nous avons maintenu notre participation aux travaux de l'Association canadienne des travailleurs sociaux du Québec (ACTS), dans divers dossiers tels la santé mentale, les soins de santé, la protection de la jeunesse et la révision des rôles et mandats de l'organisme. Nous participons aux réflexions et travaux de la coalition des organismes de travail social; coalition donnant suite au Forum sur le travail social tenu à Montréal en octobre 2001; y siègent des représentants de l'ACTS, de l'Association canadienne des écoles de service social, des organismes de réglementation, du RUFUTS et des directeurs d'écoles de travail social.

Nous sommes impliqués dans la mise sur pied du Réseau québécois pour contrer les abus aux aînés, en étant membre du comité consultatif et du conseil d'administration provisoire. Ce projet novateur et rassembleur est une initiative de divers partenaires, particulièrement le CLSC René-Cassin et doit son développement à une travailleuse sociale très impliquée dans cette problématique.

Visites régionales

À titre de président, j'ai rencontré des membres lors d'activités dans les régions Centre-du-Québec, Montérégie, Capitale Nationale/Chaudière-Appalaches, Côte-Nord et Montréal. J'ai aussi rencontré des membres thérapeutes conjugaux et familiaux en Outaouais.

Promotion de nos professions

Cette année a permis de développer des outils de promotion pour nos deux professions. Ainsi, de nouveaux modèles de permis ont été distribués à tous les membres travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux. De plus, après consultation auprès de divers comités, notre équipe des communications a produit une affiche représentant chacune des professions.

Des bandes-annonces portant divers messages reliés à nos professions ont paru dans le *Journal de Montréal* et le *Journal de Québec*. Des signets ont été produits à partir de celles-ci.

Un dépliant-pochette présentant l'Ordre ainsi que la définition des activités professionnelles des travailleurs sociaux ont été conçus pour mieux faire connaître la profession. Le feuillet d'information sur les travailleuses sociales et les travailleurs sociaux a été mis à jour.

Je suis content et fier de la somme et de la qualité des travaux réalisés. Notre organisation se développe bien et assume pleinement son mandat de protection du public.

Je veux remercier les administrateurs du Bureau, les membres des exécutifs régionaux et les membres des comités et des groupes de travail pour leur implication bénévole riche en termes de rigueur. La profession leur doit beaucoup.

Par ailleurs, je tiens à souligner l'apport des membres du Comité administratif qui font équipe avec moi de façon particulière et les remercier de leur dévouement.

Finalement, j'adresse aussi mes remerciements aux professionnels et au personnel de la permanence pour la qualité et la quantité du travail effectué dans l'année, alors que sous la direction du secrétaire et directeur général puis de la secrétaire générale, ils veillent à la mise en pratique des décisions et orientations du Bureau. Ils sont certes nos employés mais surtout des personnes engagées face à l'Ordre, à votre service et celui de la population. Ils méritent notre reconnaissance.

Le président,

Claude Leblond, t.s., M.S.s.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU

Le Bureau a tenu quatre (4) réunions régulières.
Voici quelques-unes des principales résolutions adoptées lors de ces réunions.

Au cours de l'année 2002-2003, le Bureau :

- a admis au Tableau des membres des candidats en vertu de l'article 40 du Code des professions, à titre de travailleurs sociaux.
- a admis au Tableau des membres des candidats en vertu de l'article 41 du Code des professions, à titre de travailleurs sociaux.
- a admis au Tableau des membres des candidats à titre de thérapeutes conjugaux et familiaux en vertu de l'article 40 du Code des professions et de l'article 6 du décret 1274-2001.
- a admis au Tableau des membres des candidats à titre de thérapeutes conjugaux et familiaux en vertu de l'article 41 du Code des professions et de l'article 6 du décret 1274-2001.
- a délivré sur la recommandation du Comité des admissions et des équivalences et considérant que leur infraction n'a pas de lien avec l'exercice de la profession un permis de travailleur social, dont un avec dérogation, à quatre membres ayant reconnu avoir un dossier criminel.
- a radié du Tableau des membres les personnes n'ayant pas payé la cotisation en date du 13 juin 2002 et celles n'ayant pas payé la cotisation en date du 20 septembre 2002, selon l'article 86 (1) (i) du Code des professions.
- a radié du Tableau des membres les personnes ayant démissionné de l'Ordre en date du 30 mai 2002.
- a délégué au Comité administratif le pouvoir de délivrer des permis de pratique tel que le permet l'article 96 du Code des professions.
- a reconnu des membres dûment accrédités à titre de médiateurs familiaux.
- a suspendu le droit d'exercer les activités professionnelles de travailleuse sociale d'une membre, en vertu de l'article 55.1 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), le temps qu'une recommandation définitive soit déposée. Par la suite, a radié du Tableau cette membre pour une période de (dix) 10 ans. Pour une réadmission cette personne devra démontrer au Bureau qu'elle satisfait à certaines conditions médicales et psychosociales.
- a délégué au secrétaire général le pouvoir de donner l'avis d'audition réglementaire à un membre dans les meilleurs délais afin de l'inviter à se faire entendre au Bureau, suite à une décision du Comité de discipline sanctionnant la conduite professionnelle de celui-ci.
- a résolu d'accepter l'offre d'un membre de payer 3 240 $ en paiement final dans une cause disciplinaire.
- a imposé à un membre, radié du Tableau des membres, un stage de perfectionnement selon certaines modalités et conditions advenant que celui-ci demande une réinscription.
- a adopté le document *Politiques et procédures de l'utilisation illégale des titres de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial de l'OPTSQ*.
- a adopté le document *Politiques et procédures du comité de discipline de l'OPTSQ*.
- a adopté le document *Politique sur les conflits d'intérêts des membres du Bureau, des membres des comités et des employés de l'OPTSQ*.
- a adopté le document *Politique sur la confidentialité et la discrétion de l'OPTSQ*.
- a adopté le document *Définition du champ de pratique des travailleurs sociaux*.
- a adopté le document *Procédure pour l'étude des dossiers de candidats à l'admission (art. 45, 45.1, Code des professions) ou de membres ayant un dossier criminel demandant une réinscription au Tableau des membres (art. 55.1, Code des professions)*.
- a adopté les états financiers de l'OPTSQ présentés par la firme de vérification Fernand McDuff Inc. pour l'année 2001-2002.
- a recommandé aux membres de l'OPTSQ réunis en assemblée générale annuelle de reconduire le mandat de la firme Fernand McDuff Inc., à titre de vérificateur, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2003.
- a décidé de recommander à ses membres réunis à l'assemblée générale du 30 mai 2003 d'augmenter la cotisation de dix (10 $) dollars à compter du 1er avril 2004.
- a résolu d'offrir aux membres la possibilité de payer leur cotisation en quatre versements à partir du 1er avril 2003 et de charger les frais administratifs reliés à cet exercice aux membres.
- a résolu de fixer la cotisation à 60 $ plus la contribution à l'Office des professions pour les membres à la retraite n'ayant aucun revenu de travail.
- a accordé aux membres qui étudient à temps plein au doctorat en travail social un congé de cotisation pour une année dans le cadre d'un projet pilote de trois ans.
- a accordé, à compter du 1er avril 2002, un montant mensuel à la personne qui occupe la fonction de présidence pour le remboursement des dépenses de séjour et de transport, étant donné que cette personne habite à plus de 100 kilomètres du siège social.
- a désigné comme représentant de l'OPTSQ au CIQ la personne qui assume la présidence et comme substitut celle qui assume la première vice-présidence.
- a adopté le budget 2003-2004.
- a nommé M. Laurier Boucher, t.s., à titre de représentant de l'OPTSQ au Conseil de l'Association canadienne des travailleurs sociaux jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2003 de cette association.
- a adopté les rapports annuels des comités pour l'exercice 2001-2002.
- a adopté pour 2002-2003 tous les mandats des comités et nommé les membres qui composent ces comités.
- a élu au Comité administratif les personnes suivantes :

  M. Claude Leblond, t.s.,
  au poste de présidence;

  M. Jean-François Vézina, t.s.,
  au poste de première vice-présidence;

  Mme Christiane Lefebvre, t.s.,
  au poste de deuxième vice-présidence;
  Mme Madeleine Laprise, t.s.,
  au poste de trésorerie;

  M. Ghislain Cliche, au poste d'administrateur nommé par l'OPQ au CA.
- a nommé, suite au départ du directeur général, Mme Sylvie Tremblay, directrice des services administratifs, à titre de signataire des chèques de l'Ordre à compter du 5 octobre 2002.

- a proposé une motion de félicitations pour remercier M. René Pagé, t.s., directeur et secrétaire général, pour son dévouement à la profession au fil des ans.
- a modifié le titre du poste de secrétaire et directeur général en celui de secrétaire général tout en maintenant les mêmes responsabilités et devoirs.
- a résolu que le comité de sélection pour le poste de secrétaire général soit composé de M. Claude Leblond, t.s., président, Mme Michèle Brousseau, t.s., membre du Bureau et M. Ghislain Cliche, membre du Bureau nommé par l'Office des professions.
- a nommé M. Claude Leblond, t.s., président, à la direction générale de l'OPTSQ par intérim, à compter du 5 octobre 2002 jusqu'à l'entrée en fonction d'une nouvelle personne à ce poste.
- a nommé M. Richard Silver, t.s., à titre de secrétaire général de l'OPTSQ par intérim à compter du 5 octobre 2002 jusqu'à l'entrée en fonction d'une nouvelle personne à titre de secrétaire général.
- a confié au président le mandat de conclure le contrat d'engagement avec le secrétaire général en conformité avec la *Politique salariale et normative de l'Ordre.*
- a résolu de fixer le salaire de la fonction de présidence selon la classe salariale supérieure à celle qui est offerte au secrétaire général selon les classes du réseau de la santé et des services sociaux. Cette résolution sera applicable lorsque l'ensemble des classes salariales sera révisé.
- a résolu d'engager un professionnel contractuel, du 1er octobre 2002 au 31 mars 2003, pour un poste à cinq jours semaine à titre d'assistant aux affaires professionnelles afin de soutenir le service des affaires professionnelles et permettre la mise à jour de divers documents professionnels.
- a résolu d'engager pour un contrat de six mois renouvelable, Mme Natalie Beauregard, t.s., au poste d'assistante aux affaires professionnelles.
- a engagé Mme Ghislaine Brosseau, t.s., à titre de secrétaire générale à compter du 31 mars 2003.
- a renouvelé pour une période d'un an le contrat de Mme Natalie Beauregard, t.s., à titre d'assistante aux affaires professionnelles.
- a renouvelé pour une période d'un an les contrats de :

  M. Marcel Bonneau, t.s.,
  à titre de syndic adjoint;

  M. Étienne Calomne, t.s.,
  à titre de syndic adjoint;

  M. Dennis Farley, t.s.,
  à titre de syndic adjoint;

  Mme Andrée Nadeau, t.s., à titre de secrétaire au Comité de discipline;

  Mme Murielle Pépin, t.s., à titre de présidente du Comité de révision;

  Mme Yolande Préfontaine, t.s.,
  à titre de coordonnatrice de la revue Intervention;

  Mme Madeleine Rivard-Leduc, t.s.,
  à titre de secrétaire adjointe au Comité d'inspection professionnelle.
- a modifié l'article 9 du *Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec* pour que cette disposition se lise comme suit : « Le président de l'Ordre est élu pour un mandat de deux ans », et que cette modification prenne effet pour l'élection du président en 2004.
- a résolu de transmettre le projet de modification du Code de déontologie des membres de l'Ordre à l'ensemble des membres pour que ceux-ci soumettent leurs commentaires au secrétaire général.
- a adopté le projet de modification du Code de déontologie des membres de l'OPTSQ en français et en anglais et résolu que l'Ordre transmette ce projet à l'Office des professions.
- a résolu que l'Ordre fasse des représentations auprès de l'Office des professions et des instances gouvernementales en vue de faire modifier le Décret visant l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux à l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec (OPTSQ) par le gouvernement pour que l'Ordre puisse délivrer le permis de thérapeute conjugal et familial à :
  - Une personne détentrice d'un diplôme de maîtrise qui a terminé, avant le 30 novembre 2001, l'ensemble de la formation en thérapie conjugale et familiale exigée par le règlement avant d'obtenir le diplôme de maîtrise.
  - Une personne ayant terminé, avant le 30 novembre 2001, une formation en thérapie conjugale et familiale qui lui aurait permis d'accéder au statut de membre clinicien de l'APCFQ ou de la QAMFT au moment où elle a terminé ladite formation.
- a résolu que l'Ordre fasse des représentations auprès de l'Office des professions et des instances gouvernementales en vue de faire modifier le premier alinéa de l'article 27 du Décret pour que cet article se lise comme suit :
  - La personne qui, à la date précédant celle de la prise d'effet de l'intégration, est membre de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec peut obtenir un permis de thérapeute conjugal et familial si elle remplit les conditions suivantes :
    1. Elle remplit, avant l'expiration de trois ans suivant la date de la prise d'effet de l'intégration, une demande de permis de thérapeute conjugal et familial sous la forme prescrite par le Bureau de l'Ordre.
- a résolu que l'Ordre s'engage à aller de l'avant avec un projet pilote de formation continue sur le *secret professionnel et la dangerosité* avec la firme Virtuel Age International.
- a adopté le principe de la hausse de la formation donnant accès à l'admission à l'Ordre à titre de travailleur social au niveau de la maîtrise et en conséquence a mandaté le Comité de la formation à développer, valider et proposer l'adoption d'un référentiel de compétence et à préciser les composantes essentielles d'un programme de formation avec ce référentiel de compétence.
- a nommé M. Laurier Boucher, t.s., à titre de délégué de l'OPTSQ à l'ACTS.
- a résolu que le Bureau s'engage à faire une réflexion sur l'affiliation de l'Ordre à l'ACTS.
- a mandaté le président d'écrire à l'ACTS pour résilier l'entente d'affiliation entre l'OPTSQ et l'ACTS conformément à la décision budgétaire prise lors de l'adoption du budget 2003-2004.
- a proposé de poursuivre le débat de fond sur l'affiliation de l'Ordre à l'ACTS lors de la réunion du Bureau de mai 2003.
- a résolu que la *Semaine nationale des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux* se tienne du 9 au 15 mars 2003.
- a délégué au CA le pouvoir d'entériner la recommandation du comité de sélection dans le choix d'un candidat pour le *Prix d'excellence de l'ACTS.*
- a délégué au Comité administratif le pouvoir d'entériner la recommandation du comité de sélection dans le choix d'un candidat ou d'une candidate pour le prix *Mérite du CIQ.*
- a résolu d'appuyer les objectifs de la *Journée nationale de lutte contre l'homophobie.*

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Comité administratif a tenu neuf (9) réunions régulières.
Voici quelques-unes des principales résolutions adoptées lors de ces réunions.

Au cours de l'année 2002-2003, le Comité administratif :

- a admis au Tableau des membres de l'OPTSQ des candidats en vertu de l'article 40 du Code des professions, à titre de travailleurs sociaux.
- a radié du Tableau des membres de l'OPTSQ une membre pour défaut de paiement des frais d'ouverture de dossier et pour défaut de paiement de la cotisation malgré la délivrance de permis de travailleuse sociale par le Bureau du 30 mai 2002.
- a accrédité des médiateurs familiaux tel que requis selon le Règlement sur la médiation familiale.
- a annulé l'accréditation à titre de médiateur familial de membres qui ne pratiquent plus la médiation familiale et annulé celle d'un membre en congé de maladie.
- a résolu d'envoyer un nouveau permis de pratique a tous les membres de l'OPTSQ.
- a recommandé au Bureau d'augmenter la cotisation pour l'année 2004-2005 de dix (10 $) dollars pour le maintien des activités de l'Ordre.
- a accordé une somme de 2 000 $ au financement des activités du Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF).
- a recommandé au Bureau la reconduction du mandat de la firme comptable McDuff Inc. à titre de vérificateur pour l'exercice financier 2002-2003.
- a recommandé au Bureau d'allouer un montant mensuel pour le remboursement des frais de déplacement et de séjour de la présidence étant donné que la personne qui occupe cette fonction demeure à plus de 100 km du siège social de l'Ordre.
- a proposé au Bureau d'engager un professionnel contractuel à compter du 1er septembre 2002 afin de soutenir le service des affaires professionnelles et permettre la mise à jour de divers documents professionnels.
- a nommé Mme Marie-Josée Gamache, t.s., sur le groupe de travail sur les lignes directrices et les normes d'accréditation pour l'expertise en matière de garde d'enfants.
- a nommé M. Dominic D'Abate, t.s., à titre de membre du Comité organisateur de la journée de formation 2003, sur l'expertise en matière de garde d'enfants.
- a nommé M. René Pagé et M. Richard Silver, t.s., au Comité d'enquête de l'OPTSQ sur l'utilisation illégale des titres de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial.
- a nommé Mme Madeleine Rivard-Leduc, t.s., à titre de déléguée de l'OPTSQ au Conseil québécois d'agrément et M. René Pagé, t.s., secrétaire général de l'OPTSQ à titre de substitut.
- a nommé M. Richard Silver, t.s., à titre de représentant de l'Ordre au COAMF.
- a résolu que l'OPTSQ participe au *« Practice Survey Analysis » de l'American Association of Social Work Boards* (ASWB).
- a résolu de distribuer à l'ensemble des membres travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux la revue *Intervention.*
- a adopté la nouvelle affiche des travailleurs sociaux et celle des thérapeutes conjugaux et familiaux.
- a adopté le dépliant-pochette des travailleurs sociaux.
- a recommandé au Bureau de permettre à la firme La Personnelle de procéder à une campagne auprès des membres pour faire la promotion de ses services.
- a proposé de rendre accessible sur le site de l'OPTSQ le Tableau des membres.
- a adopté le thème *Le travail social pour une justice sociale : pour mieux vivre ensemble* pour la Semaine nationale des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux 2003.
- a appuyé l'organisme Moisson Montréal en faisant parvenir gracieusement une invitation à participer au Non-Réveillon de l'organisme aux membres de la région de Montréal, de Laval et de la Montérégie.
- a résolu de présenter la candidature de M. Jacques Duval, t.s., à titre de récipiendaire du *Prix d'excellence de l'ACTS* pour 2003.
- a octroyé, dans le cadre du concours « Bourses La Personnelle », une bourse à M. Stéphane Sylvain, étudiant en travail social au niveau du baccalauréat; et une bourse à Mmes Nadia Roussel et Marie-Ève Gérin, étudiantes au niveau de la maîtrise.

RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC

Demandes d'enquêtes en matière disciplinaire

	2001-2002	2002-2003	Différence
Dossiers actifs au 1er avril	29	49	+ 20
Dossiers ouverts en cours d'année	38	37	- 1
Dossiers fermés en cours d'année	23	40	+ 17
Dossiers actifs au 31 mars	49	46	- 3
- Dossiers en attente de suivi	22	16	- 6
- Dossiers en traitement	22	30	+ 8

Parmi les dossiers en traitement :

8 dossiers sont actuellement soumis au Comité de discipline

4 dossiers sont soumis au Comité de révision

Parmi les dossiers fermés :

2001-2002	2002-2003	
1	9	dossiers étaient relatifs à des non-membres
6	6	dossiers ont été jugés fondés (dont : 1 soumis au Comité de discipline, 1 référé à l'inspection professionnelle et 3 ont fait l'objet d'une mise en garde)
10	20	dossiers jugés non fondés (dont : 1 référé à l'inspection professionnelle, 3 ont fait l'objet d'une mise en garde, 5 ont fait l'objet d'une révision)
1	0	dossier a fait l'objet d'un retrait de demande
0	1	dossier fondé partiellement et faisant l'objet d'une mise en garde
0	1	dossier dont le travailleur social a été radié par le Bureau
0	1	dossier dans l'impossibilité de traiter la demande
0	2	dossiers dont la plainte était considérée non recevable
3	0	dossier a été fermé suite à la non-collaboration des demandeurs

L'analyse des données générales reflète bien l'effort consenti par le bureau du syndic pour rejoindre les paramètres légaux de l'étude des demandes d'enquête.

Vous constaterez à la lecture du présent rapport que nous avons débuté l'année avec 20 cas actifs de plus qu'au 1er avril 2002 et que nous avons réussi à fermer 17 dossiers de plus que l'an dernier.

Au 31 mars 2003 nous avions 3 dossiers actifs de moins qu'à pareille date dans le précédent exercice, 6 dossiers de moins sont en attente de suivi et 8 dossiers de plus ont été pris en charge, 5 dossiers ont été soumis au Comité de discipline comparativement à 3 l'an dernier. Le processus du comité s'étendant sur de longs délais, 8 dossiers sont en cours de règlement au Comité de discipline. Pour ce qui est de la révision, on constate aussi que 3 dossiers de plus que l'an dernier sont passés par ce processus.

Le nombre de dossiers dont l'enquête est conclue au courant de l'année est de 31 comparativement à 21 l'an dernier, soit 10 de plus. Cela est en soi un témoignage du souci du Bureau des syndics d'accomplir sa tâche dans les meilleurs délais. D'ailleurs tous ces chiffres font foi que le Bureau du syndic a atteint une vitesse de croisière plus que satisfaisante et que l'effort est important et soutenu. Malgré cela, près de 72 % des demandes sont hors délai d'étude. Pourtant, le Bureau du syndic a excédé de 71,5 heures le temps accordé à l'ensemble des syndics pour l'année 2002-2003.

Il faut comprendre qu'outre le temps consacré aux enquêtes, les heures investies aux dossiers soumis en discipline réduisent notre temps d'enquête et plus nous faisons d'enquêtes plus nous soumettons de cas à la discipline ou à la révision, ce qui installe un certain cercle dont découle un ralentissement certain des études.

Le nombre de dossiers ouverts en 2001-2002 et en 2002-2003 a augmenté en regard des années précédentes. Le bassin des membres a augmenté (intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux), les travailleurs sociaux ont l'obligation grandissante de travailler dans des situations conflictuelles, par exemple : curatelle, expertise de garde, médiation familiale, etc. Et, finalement, le public est de plus en plus avisé de ses droits de contester ou de faire appel des décisions le concernant.

Cette année nous n'avons pas quantifié le temps consacré à l'information donnée au public, à la formation et aux réunions. De plus, en vue d'améliorer le fonctionnement général du Bureau du syndic, il a fallu définir davantage nos rapports avec le Comité de révision, ce qui nécessite des recherches et de la lecture. En outre, nous devons répondre à diverses invitations, dont le COAMF, le CIQ et autres.

Même si nous avons atteint l'objectif de réaliser un plus grand nombre d'enquêtes et de traiter plus de cas, nous réalisons que l'indicateur choisi ne pouvait correspondre à un objectif atteignable compte tenu de notre point de départ et de la fluctuation relative des entrées et des sorties.

Toutefois il faut noter qu'en 2000-2001 seulement 10 dossiers étaient en traitement alors qu'en 2001-2002 nous avions plus que doublé la prise en charge, soit 22 dossiers, et que maintenant en 2002-2003 nous en sommes à 30 dossiers, ce qui représente le triple de ce que nous avions au début de mon mandat en octobre 2001, c'est-à-dire depuis moins de 2 ans. De plus, remarquez que si en 2002 le volume des cas en attente avait augmenté de 22 %, en 2003 il a diminué de plus de 27 %.

Francine Senécal-Brooks, t.s.
Syndic

RAPPORT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

MEMBRES DU COMITÉ

Me Micheline Leclerc,
avocate et présidente

Andrée Nadeau, t.s.
secrétaire du comité

Solange Cantin, t.s.

substitut à la secrétaire du comité

BANQUE DES MEMBRES

Georgette Béliveau, t.s.

Tobi Nozetz-Klein, t.s., t.c.f.

Sharon Blumstein-Bond, t.s., t.c.f.

Monique Perron, t.s.

Marianne Britt, t.s.

Charlotte Poirier, t.s.

Henri Dorvil, t.s.

Jacob Raby, t.s.

Lyse Gauthier, t.s.

Yolanda Sabetta, t.s.

Jeanne Michaud, t.s.

Sylvia Weissler-Hoffman, t.s.

Micheline Moreau, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Me Claude Ferron, t.s., consultant

Linda Ménard, secrétaire

MANDAT GÉNÉRAL

Ce comité, formé en vertu du Code des professions, est saisi de toute plainte contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du présent code de la loi constituant l'Ordre dont il est membre ou des règlements adoptés conformément au présent code ou à ladite loi (art. 166). À cet effet, l'Ordre recourt aux services d'un syndic chargé de recevoir les plaintes et de mener une enquête.

PLAINTE REÇUE

Au cours de l'année 2002-2003, le comité a été saisi d'une seule plainte. La nature de cette plainte se définit comme suit :

PLAINTE 02-001
BUREAU DU SYNDIC

Infractions liées aux devoirs et obligations envers le client et la profession.

Dans l'exercice de sa profession de travailleuse sociale dans un centre hospitalier entre le 29 mai 1991 et le 23 décembre 1996, l'intimée a fait l'objet de 5 chefs d'accusation se résumant comme suit :

- A pris avantage de la situation médicale de sa cliente pour lui soutirer à plusieurs reprises des sommes d'argent d'un montant total de 17 500.00 $;
- A maintenu des liens étroits avec sa cliente, laissant croire à cette dernière au maintien du suivi clinique, de manière à lui soutirer à plusieurs reprises des sommes d'argent totalisant 40 320,00 $;
- A profité de la vulnérabilité de sa cliente, afin de lui soutirer des sommes d'argent totalisant 57 820,00 $;
- A omis d'informer sa cliente qu'elle se trouvait en situation de conflit d'intérêt compromettant son indépendance professionnelle;
- N'a pas avisé sa cliente de manière formelle de la cessation des services.

Cette cause sera entendue à l'automne 2003.

SUIVI DES PLAINTES ANTÉRIEURES

CAUSE 97-005
BUREAU DU SYNDIC

Infraction liée aux décisions et obligations envers la profession.

- A omis de répondre dans les plus brefs délais aux demandes répétées du syndic de l'OPTSQ.

Cette cause est jumelée à la cause 01-002. Ces dernières ont été entendues le 10 avril 2003. Le comité doit rendre sa décision incessamment.

PLAINTE 00-002
BUREAU DU SYNDIC

Infractions liées aux devoirs et obligations envers le client et la profession.

Dans l'exercice de sa profession de travailleur social, au sein des Forces armées canadiennes, l'intimé a fait l'objet de 4 chefs d'accusation se résumant comme suit :

- En contrevenant au « Règlement sur la tenue de dossiers et des cabinets de consultation des travailleurs sociaux (c. C-26 r. 189.1) »;
- En informant de manière erronée et incomplète son client quant à l'obligation au secret professionnel;
- En dévoilant des renseignements personnels sur son client (au superviseur immédiat) et en agissant de manière intempestive;
- En informant du contenu d'un rapport de consultation le supérieur immédiat sans avoir été valablement relevé de son obligation au secret professionnel par son client.

Cette cause a été entendue le 20 septembre 2001 et devait être poursuivie le 15 février 2002. Toutefois, une requête en évocation fut déposée à la cour supérieure par la partie intimée le 10 janvier 2002. Un jugement fut rendu le 20 janvier 2003, rejetant la requête d'évocation. Le 23 avril 2003, une requête d'appel était accueillie par la cour supérieure. (Mentionnons que les parties impliquées ici sont : l'OPTSQ, les Forces armées canadiennes et le ministère de la Justice.)

PLAINTE 01-001
BUREAU DU SYNDIC

Infractions liées aux devoirs et obligations envers le client et la profession.

Dans l'exercice de sa profession de travailleur social dans un CLSC, l'intimé a fait l'objet de 7 chefs d'accusation se résumant comme suit :

- En omettant de procéder à une évaluation psychosociale de ses clients dans plusieurs dossiers;
- En omettant de faire preuve de disponibilité et de diligence dans l'exécution de son mandat;
- En omettant de tenir à jour des dossiers uniques de l'établissement pour plusieurs de ses clients;
- En omettant de respecter le secret de tout renseignement de nature confidentielle obtenu dans l'exercice de sa profession, en dévoilant et en transmettant un rapport d'évaluation psychosociale à un tiers sans que cette communication soit nécessaire;
- En n'agissant pas avec modération et n'évitant pas de multiplier, sans raison suffisante, des actes destinés à répondre aux besoins de son client;
- En omettant d'inscrire dans le dossier de plusieurs clients les renseignements prévus au « Règlement sur la tenue de dossiers et des cabinets de consultation des travailleurs sociaux »;
- En faisant défaut de collaborer à l'enquête du syndic.

Cette cause a été amorcée le 2 avril 2002, elle s'est poursuivie le 3 avril 2003. Les audiences de continuité se feront les 22 et 23 septembre, le 30 septembre et le 8 octobre 2003.

PLAINTE 01-002
BUREAU DU SYNDIC

Infractions liées aux devoirs et obligations envers le client et la profession.

Dans l'exercice de sa profession de travailleuse sociale dans un centre des services sociaux entre septembre 1990 et juillet 1993, l'intimée a fait l'objet de 6 chefs d'accusation se résumant comme suit :

- A fait défaut de tenir un dossier pour trois (3) clients différents;
- N'a pas fait preuve d'une disponibilité et d'une diligence à l'égard de ses clients et de la famille d'accueil;
- N'a pas fait preuve d'une disponibilité et d'une diligence à l'égard de ses clients et de la famille naturelle;
- A fait défaut d'organiser sa charge de travail et de définir les priorités selon les responsabilités d'un service donné, notamment en ne transmettant pas dans un délai raisonnable les formulaires intitulés *Activité de placement,* et ce, au détriment de ses clients.

Cette cause est jumelée à la cause 97-005. Ces dernières ont été entendues le 10 avril 2003. Le comité doit rendre sa décision incessamment.

DÉCISIONS ET SANCTIONS

Au cours de l'année, le comité a rendu une (1) décision.

CAUSE 00-001
BUREAU DU SYNDIC

Le comité

- A déclaré l'intimé coupable sur un des huit chefs reprochés et l'a sanctionné par une amende de 3 500,00 $.
- A condamné l'intimé à 70 % des déboursés prévus à l'article 151 du Code des professions incluant les frais de sténographe.

Le comité recommandait au Bureau d'obliger l'intimé à suivre un stage reconnu par l'Ordre en matière de médiation advenant une demande de réadmission. Le comité a limité les activités professionnelles de l'intimé en excluant le processus de médiation jusqu'à ce qu'il est complété et réussi ce stage.

L'intimé s'est acquitté de sa dette envers l'Ordre en date du 11 décembre 2002.

ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

Urgence du recrutement de membres pour siéger au comité.

Andrée Nadeau, t.s.
Secrétaire au Comité de discipline

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION

MEMBRES DU COMITÉ

Murielle Pépin, t.s., présidente

Gilbert Cadieux, t.s., secrétaire

Robert Clément, membre t.s.

Roger E. Bourgeois,
membre nommé par l'Office des professions

Ghislain Larouche,
membre nommé par l'Office des professions

PERSONNE-RESSOURCE

Linda Ménard, secrétaire

MANDAT GÉNÉRAL

Le Comité de révision a été créé en 1995 à partir des articles 123.4 et 123.5 du Code des Professions, L.R.Q., chapitre C-26.

« Ce comité a pour fonction de donner à toute personne, qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic, ou d'un syndic-adjoint de ne pas porter plainte.

Dans les 90 jours de la date de la réception de la demande d'avis visée au premier alinéa, le comité de révision rend son avis par écrit après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et des pièces, que doit lui transmettre le syndic ou le syndic-adjoint ou correspondant, et après avoir entendu, le cas échéant, le syndic, le syndic-adjoint ou correspondant ainsi que la personne qui a demandé la tenue de l'enquête s'il y a lieu.

Le comité de révision peut dans son avis:

1- conclure qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le comité de discipline;

2- suggérer au syndic ou au syndic-adjoint ou correspondant de compléter son enquête;

3- suggérer au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle;

4- conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le comité de discipline et suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic, peut porter plainte. »

MANDAT SPÉCIFIQUE

À partir des dossiers étudiés par le Comité de révision, discuter des modes de fonctionnement du bureau du syndic et formuler des recommandations d'amélioration s'il y a lieu.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Entre le 1er avril 2002 et le 31 mars 2003 le Comité de révision a tenu six rencontres de révision et une rencontre administrative au bureau de l'Ordre. Au cours de cette période, six dossiers ont été étudiés.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Nous constatons une augmentation des dossiers qui sont soumis au Comité de révision depuis deux ans. Aussi, le comité est soucieux d'exercer son rôle de recours avec la plus grande objectivité et rigueur pour assurer la validité à la démarche de recours au Comité de révision.

La collaboration du bureau du syndic avec le Comité de révision a été excellente tout au long de l'année. Madame Sénécal-Brooks est venue rencontrer les membres du comité à deux reprises pour les suivis quant aux recommandations du Comité de révision. De plus, on constate généralement une bonne rigueur dans l'enquête du syndic dans les dossiers qui sont référés au Comité de révision.

Le Comité de révision a été particulièrement actif cette année. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier les membres qui ont accepté avec empressement de siéger à notre demande aux rencontres du comité.

Murielle Pépin, t.s.

Présidente du Comité de révision

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

COMPOSITION DU COMITÉ

Présidente : Jacqueline Labrèche, t.s. (jusqu'en janvier 2003)
Président : Paul Simard, t.s. (depuis janvier 2003)
Secrétaire : Bernard Bourdon, t.s.
Membres : Gustave Boursiquot, t.s.
Renée Dauphinais, t.s.
Rosemary Steinberg, t.s.

LES INSPECTEURS

Janine Anctil-Fortier, t.s.
Hélène Côté-Sharp, t.s.
Andrée Girouard-Archambault, t.s.
Carmen Hébert, t.s.
Roland Lord, t.s.
Josée Mirabella, t.s.
David R. Ney, t.s.
Diane Rose, t.s.
Andrée Thibault-Adams, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Madeleine Rivard-Leduc, t.s.,
secrétaire adjointe au Comité d'inspection

Linda Ménard, secrétaire

RÉUNIONS

Le comité a tenu 10 rencontres régulières et trois avec les inspecteurs, dont une de formation.

MANDAT GÉNÉRAL

Le Comité d'inspection professionnelle est chargé de surveiller la compétence professionnelle des membres de l'Ordre. Il est également chargé d'établir un programme général d'inspection et de procéder aux enquêtes particulières.

MANDAT SPÉCIFIQUE

Le mandat spécifique pour l'exercice 2002-2003 soumis au Bureau pour approbation est le suivant :

1- Effectuer cent quatre-vingt (180) visites de vérification réparties comme suit :
150 chez nos membres en centres de services
30 chez nos membres exerçant à leur propre compte

145 visites d'inspection ont été réalisées, réparties comme suit, selon les régions.

Région	Centres de services*	Pratique autonome	Total
1		3	3
3	40	2	42
4		3	3
5		2	2
6	68	7	75
7	5		5
8	10		10
11		3	3
14		1	1
16		1	1
Total	123	22	145

CJ – 1 CH – 4 CLSC CHSLD - 4

Encore cette année nous avons réalisé moins d'inspections que planifié. En fait, la vérification dans deux centres jeunesse s'est avérée problématique. L'un d'eux était en tutelle et en proie à de sévères problèmes et dans l'autre, les deux tiers de nos membres étaient en congé, soit de maladie ou autres. Dans ce dernier endroit, nous n'avons inspecté que quatre personnes. Nous ferons une tentative de compléter les autres au cours du présent exercice.

Même si nous n'avons pas atteint l'objectif visé quant au nombre d'inspections, nous avons visité des membres dans neuf régions administratives, ce qui constitue un record pour le Comité d'inspection. Nous sommes cependant particulièrement heureux d'avoir réalisé des inspections en Abitibi-Témiscamingue et en Gaspésie, où nous n'allons pas aussi souvent que nous le souhaiterions.

Un autre constat s'impose quant au nombre de vérifications réalisables à l'intérieur d'un programme. Le recul et l'expérience accumulée sur neuf années nous permettent d'affirmer que tant que les ressources humaines affectées à l'inspection ne seront pas augmentées, cent cinquante visites constituent un maximum raisonnable, et ce, avec un personnel qui connaît à fond le fonctionnement du programme. Lorsque l'on considère la gamme des tâches et l'activité générées par chacune des visites, dix-sept heures par semaine se situe, selon nous, en deçà du minimum de la disponibilité requise par la secrétaire adjointe. Il y aurait lieu d'alimenter une réflexion sur cette question en fonction du remplacement de madame Rivard-Leduc qui doit nous quitter en décembre 2003.

2. Poursuivre la démarche de révision du processus d'inspection afin de la rendre plus ciblée sur les indicateurs de compétence et adaptée à un plus grand nombre de champs de pratiques

Nous avons procédé cette année à la révision des outils d'inspection qui ont d'ailleurs été testés auprès des membres thérapeutes conjugaux et familiaux non travailleurs sociaux. Ce travail sur les outils d'inspection constitue, en réalité, un « work-in-progress ». Nous avons toujours comme objectif d'améliorer nos instruments.

Nous avons toutefois organisé deux ateliers pour les inspecteurs, un sur la tenue des dossiers et un sur le mandat des travailleurs sociaux au bureau du Curateur public du Québec.

3. Réviser le document des politiques et procédures de l'inspection professionnelle

Cette tâche a été accomplie. Le document mis à jour a été remis au président et vous sera déposé pour adoption.

Caractéristiques des vérifications de l'exercice 2002-2003 dans les centres de services :

Les hasards de l'exercice 2002-2003 nous ont mis en contact avec des membres et des établissements généralement soucieux de la qualité de la pratique sociale et conscients de son impact sur la clientèle. Nous constatons qu'il existe une relève dans la profession : beaucoup de jeunes intervenants semblent mieux outillés que par le passé pour faire face aux défis de la profession.

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (suite)

Les mesures de soutien professionnel, entre autres la supervision clinique, sont souvent déficientes. Cependant, nous savons que bon nombre de centres à qui nous avons recommandé d'améliorer ce point, ont par la suite créé des postes de conseillers cliniques travailleurs sociaux.

L'inspection des thérapeutes conjugaux et familiaux

Un très petit échantillon nous a permis de tester nos instruments auprès des thérapeutes conjugaux et familiaux. Il reste une somme de travail à accomplir afin d'adapter nos outils à ce champ de pratique. Le comité souhaite que ce travail soit fait avec la participation de thérapeutes conjugaux et familiaux non travailleurs sociaux afin d'assurer que les outils permettent une juste évaluation de leur pratique.

Nous avons rencontré, au cours de l'exercice, davantage de travailleurs sociaux occupant des fonctions de cadres, de gestionnaires, chefs de programmes, coordonnateurs cliniques et autres postes de responsabilité. Est-ce simplement l'effet du hasard ou le reflet d'une tendance ? S'il s'agit d'une tendance, celle-ci ne peut être que bénéfique pour la profession.

Conclusion

L'exercice écoulé a amené des changements dans la composition du comité. Il nous faudra, au cours du prochain exercice, les intégrer et nous préparer à d'autres changements.

Nous remercions le Bureau du soutien apporté au Comité d'inspection professionnelle.

Nous déposons donc ce rapport au Bureau.

Le Comité d'inspection professionnelle

Par Paul Simard, t.s.
Président

RAPPORT DU COMITÉ D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION ILLÉGALE DU TITRE

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard Silver, t.s., avocat, secrétaire adjoint

PERSONNE-RESSOURCE

Nathalie Fiola, secrétaire

MANDAT GÉNÉRAL

Le Bureau de l'Ordre a déterminé le mandat général du Comité d'enquête sur l'utilisation illégale du titre de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial en vertu des articles 188.1, 188.1.2, 188.2 et 188.3 du Code des professions :

« Faire enquête sur toute allégation d'utilisation illégale des titres de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial, déterminer si une infraction a eu lieu et, le cas échéant, amasser les preuves nécessaires, en vertu de l'article 189 du Code des professions et, sur résolution du Bureau ou du comité administratif, intenter des poursuites pénales pour utilisation illégale des titres concernés. »

MANDAT SPÉCIFIQUE

- Élaborer et faire adopter des procédures et politiques sur l'utilisation illégale du titre;
- Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation auprès des employeurs au sujet des titres de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial;
- Préparer de l'information sur le titre réservé pour les nouveaux dépliants de l'Ordre;
- Participer à la mise à jour du site Internet de l'Ordre;
- Encourager les membres de l'Ordre à nous signaler les infractions dont ils sont témoins.

RÉALISATIONS 2002-2003

- Élaboration du document « Procédures et politiques sur l'utilisation illégale du titre », adopté par le Bureau le 30 mai 2002.
- Rédaction de textes dans le Bulletin de nouvelles sur le cadre juridique et administratif en vue d'encourager nos membres à nous signaler les infractions.
- Préparation d'une feuille d'information « Saviez-vous que … », destinée aux employeurs, aux associations et aux intervenants.
- Ouverture et suivi de 31 dossiers (28 travailleurs sociaux, 3 thérapeutes conjugaux et familiaux).

FAITS SAILLANTS

- Provenance des personnes qui ont déposé une plainte en matière d'utilisation illégale de titre :
  - Membre de l'Ordre : 20
  - Bénéficiaire : 8
  - Autre professionnel : 2
  - Policier : 1
- Quelques personnes téléphonent à l'Ordre pour dénoncer l'utilisation illégale du titre mais ne nous avisent pas par écrit, ce qui est nécessaire pour l'ouverture et le suivi du dossier.
- L'intervention habituelle de la personne responsable est un appel suivi par une lettre certifiée.
- L'intervention de l'Ordre en 2002-2003 a produit les résultats suivants :
  - Une personne devient membre;
  - Deux personnes présentent leurs excuses et s'engagent à respecter les dispositions pertinentes du Code des professions;
  - Deux personnes modifient leur site Internet;
  - Deux personnes modifient leur boîte vocale;
  - Trois établissements font parvenir l'information à leur personnel;
  - Deux instances modifient un bottin ou répertoire;
  - Une instance publie une précision dans un journal interne;
  - Un syndicat modifie un autocollant;
  - Un comité de sélection est avisé de la nécessité d'exiger l'appartenance à l'Ordre pour l'embauche d'un travailleur social;
  - Trois personnes nient l'utilisation illégale;
  - Onze personnes ne répondent pas;
  - Un journal ne publie pas une précision, et ce malgré la demande de l'Ordre;
  - Un dossier n'est pas réglé.
- Il n'y a pas eu cas de récidive en 2002-2003.

DOSSIERS OUVERTS EN 2002-2003

Désignation par la personne		Désignation par un tiers		Offre d'emploi sans mention de l'appartenance à l'OPTSQ	
Boîte vocale	2	Dépliant	3	Journal	1
Internet	3	Revue interne	1	Internet	1
Verbalement	11	Journal	1		
Devant le tribunal	1*	Bulletin destiné aux diplômés	1	**Autres**	
Par écrit	2*	Répertoire	2	Autocollant	1
		Jugement du tribunal	2		
Total	19	Total	10	Total	3

* Un intervenant s'est désigné « travailleur social » par écrit et devant le tribunal.

RAPPORT DU COMITÉ DES ADMISSIONS ET DES ÉQUIVALENCES

MEMBRES DU COMITÉ

Chantal Daumas-Saab, t.s., t.c.f., présidente

Danielle Fournier, t.s. (depuis février 2003)

Annie Gusew, t.s. (jusqu'en novembre 2002)

Charles Lemieux, t.s.

Huguette Lisbona-Batshaw, t.s., t.c.f.

Monique Nadeau, t.s., t.c.f.

PERSONNES-RESSOURCES

Richard Silver, t.s., avocat, secrétaire adjoint

Sylvie Poirier, secrétaire à l'admission

MANDAT GÉNÉRAL

Le mandat de ce comité est d'étudier les demandes de délivrance de permis et de faire les recommandations appropriées au Bureau sur les règlements concernant la délivrance de permis ou tout sujet relié aux admissions et aux équivalences. Le cas échéant, il examine les dossiers des candidats qui ont fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien les déclarant coupables d'une infraction criminelle ou qui ont fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue au Québec ou hors Québec en vertu des articles 45, 45.1 et 45.2 du Code des professions.

MANDAT SPÉCIFIQUE

- Élaboration d'un document « Politiques et procédures relatives à l'admission à l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec ».
- Refonte des procédures applicables à l'étude des dossiers des candidats ayant un dossier criminel.
- Étude des programmes universitaires en service social « à distance » au Canada pour assurer leur conformité au *Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes pour la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec*.
- Évaluation des demandes de permis de thérapeute conjugal et familial en tenant compte de la complexité d'appliquer les conditions d'admissibilité différentes selon le statut du demandeur.
- Finaliser le projet de règlement sur les normes d'équivalence de formation.
- Faire une réflexion sur la politique de reconnaissance des acquis, notamment dans le contexte de la mobilité de la main-d'œuvre.

Nombre de réunions : 5

Nombre total de dossiers étudiés (permis de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial) : 564

- **Permis de travailleur social**
  Nombre de dossiers étudiés : 515

  Nombre de dossiers réguliers acceptés (formation complétée au Québec) : 489

  Nombre de dossiers avec dérogation pour l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française pour personnes résidant ou ayant résidé dans une réserve ou sur certains territoires spécifiques (formation complétée au Québec) : 1

  Nombre de dossiers d'équivalence acceptés (formation complétée hors Québec) : 24

  permis réguliers 18

  permis temporaires 6

  Nombre de dossiers d'équivalence refusés : 1
  Provenance des dossiers d'équivalence admis à l'Ordre :

  Argentine 1

  Canada 7

  États-Unis 4

  France 10

  Liban 1

  Pérou 1

- **Permis de thérapeute conjugal et familial**
  Nombre de dossiers étudiés : 49

  Nombre de dossiers acceptés pour le permis de thérapeute conjugal et familial : 34

  permis réguliers 34

  permis temporaires 0

  déjà titulaires d'un permis de travailleur social / actifs 11

  Nombre de dossiers refusés pour le permis de thérapeute conjugal et familial : 15

RÉALISATIONS

En plus d'avoir étudié 564 dossiers de demandes d'admission, le comité a contribué à la réflexion sur l'augmentation du nombre de bureaux « d'admission » par année.

Le comité a effectué l'étude des programmes universitaires en service social « à distance » au Canada en vue d'assurer leur conformité au *Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes pour la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec.*

Le comité a mis à jour le document « Les procédures et critères pour l'étude des dossiers de candidats à l'admission ayant un dossier criminel ou de membres ayant un dossier criminel demandant une réinscription au tableau », adopté par le Bureau le 21 septembre 2002.

Le comité a évalué les demandes de permis de thérapeute conjugal et familial en tenant compte de la complexité d'appliquer les conditions d'admissibilité différentes selon le statut du demandeur.

Le comité a suivi les travaux sur le Groupe ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines, présidé par le Dr Roch Bernier, et a pris connaissance de la loi 90, qui prévoit un nouveau partage des champs d'exercice professionnel dans le domaine de la santé.

Le comité a participé à une étude préliminaire sur la délivrance des permis à titre de travailleur social aux personnes ayant obtenu leur diplôme il y a plus de cinq ans.

Chantal Daumas-Saab, t.s., t.c.f.
Présidente du Comité des admissions et des équivalences

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION

MEMBRES

Claude Leblond, t.s.,
président, représentant de l'OPTSQ

Ginette Berteau, t.s.,
UQAM, nommée par la CRÉPUQ

Marc Boily, t.s.,
représentant de l'OPTSQ

Jacques Ouellet, représentant du ministère de l'Éducation jusqu'au 23 février 2003

Gilles Rondeau, Ph.D., t.s., Université de Montréal, nommé par la CRÉPUQ

Jean-François Noël, représentant du ministère de l'Éducation depuis le 23 février 2003

PERSONNES-RESSOURCES

René Pagé, t.s., secrétaire et directeur général jusqu'au 4 octobre 2002

Richard Silver, t.s. et avocat, secrétaire adjoint et secrétaire par intérim depuis le 4 octobre 2002

MANDAT GÉNÉRAL

Le Comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des travailleurs sociaux.

La qualité de la formation veut dire adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de travailleur social.

En regard de la formation, le comité considère les points suivants :

1- Les objectifs des programmes de formation, dispensés par les établissements d'enseignement, menant à un diplôme donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste.

2- Les objectifs des autres conditions et modalités de délivrance de permis ou certificats de spécialistes qui peuvent être imposées par un règlement du Bureau, comme un stage ou un examen professionnel.

3- Les normes d'équivalence de diplôme ou de formation, prévues par règlement du Bureau, donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste.

MANDAT SPÉCIFIQUE

Pour l'année qui s'achève, le mandat que le Bureau avait confié au Comité de formation était le suivant :

1- Poursuivre les travaux du groupe de travail portant sur le niveau de formation universitaire donnant accès à la pratique professionnelle du travail social;

2- Élaborer un référentiel de formation en travail social;

3- Débuter la réflexion pour l'élaboration d'un référentiel de formation en thérapie conjugale et familiale (en lien avec le Comité de secteur thérapie conjugale et familiale);

4- Faire l'examen du rapport de l'Étude sectorielle canadienne et identifier des pistes d'action;

5- Faire l'étude des pistes de solution pour le continuum Cégep-Université;

6- Poursuivre la recherche entreprise sur les programmes de formation universitaire en travail social;

7- Explorer la question de la formation pratique et recommander des actions au Bureau.

PARTIE DU MANDAT RÉALISÉE

Le comité a tenu quatre (4) réunions au cours de l'année.

Le comité a suivi les travaux du groupe de travail portant sur le niveau de formation universitaire donnant accès à la pratique professionnelle du travail social. Le rapport produit suite à diverses consultations a été présenté au Comité de formation qui a recommandé au Bureau de septembre 2002 l'adoption du principe du niveau de maîtrise pour donner accès à l'Ordre. Le Bureau a aussi donné le mandat au Comité de formation d'élaborer un référentiel de compétences et de formation en lien avec cette décision. Le groupe de travail a poursuivi ses travaux en vue de l'élaboration du référentiel de compétences et produit un rapport d'étapes au Comité de formation. La démarche se poursuit et devra comporter une démarche avec des membres-experts, et des consultations auprès des associations d'employeurs, d'organismes communautaires, d'organisations syndicales et autres acteurs.

Pour ce qui est du référentiel de compétences et de formation des thérapeutes conjugaux et familiaux, le Comité de la formation a constaté que son mandat général ne lui permettait pas de se pencher sur ce sujet, mais que c'était plutôt au Comité de secteur en thérapie conjugale et familiale de le faire. Nous suggérons au Bureau de lui donner ce mandat spécifique si important pour l'année à venir.

Concernant le rapport de l'étude sectorielle, le comité sait qu'un groupe de travail formé de représentants de l'ACTS, de l'ACESS, du RUFUTS et d'organismes de réglementation se réunit afin de favoriser la collaboration entre les divers secteurs de la profession et donner suite au Forum canadien tenu en octobre 2001.

L'étude des pistes de solution pour le continuum Cégep-Université a été reportée de nouveau suite à la décision du RUFUTSQ d'attendre l'orientation prise par l'Ordre sur le niveau de formation universitaire donnant accès à la profession. Cette question demeure préoccupante et devra revenir au menu des travaux de l'année prochaine. Ce mandat est d'autant plus pertinent qu'il se développe actuellement des projets concrets de passerelle DEC-Bac qui peuvent susciter des questionnements.

Concernant la recherche entreprise sur les programmes de formation en travail social, l'équipe de chercheurs composée de M. Réjean Mathieu et de M. Gilles Rondeau a terminé la rédaction du volet 2 de la phase portant sur la comparaison entre les objectifs de la formation du baccalauréat. Leur rapport a été déposé en juin 2002 au RUFUTS et à l'Ordre. Il sera d'un grand intérêt pour le Comité de la formation dans ses travaux à venir.

Sans avoir pu en disposer, le comité a poursuivi ses réflexions sur la question de la formation pratique des étudiants en travail social. La question spécifique de la supervision des stages pratiques par des non-membres et par des intervenants non admissibles devrait faire l'objet de recommandations au Bureau l'an prochain.

Le comité a aussi analysé la fiche descriptive de la profession de travailleur social produite par le ministère de l'Éducation et a fait parvenir ses recommandations.

Je remercie les membres du comité pour leur généreuse collaboration à la réalisation des travaux du comité et du groupe de travail.

Claude Leblond, t.s., M.S.s.
Président

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

MEMBRES DU COMITÉ

Lorraine Brissette, t.s.

Michel Hébert, t.s.

Jeanne-D'Arc Roy, t.s.

Germain Trottier, t.s., président

Gisèle Legault, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Louise Boulanger, t.s., chargée d'affaires professionnelles

Huguette Houle, secrétaire administrative aux affaires professionnelles

MANDAT GÉNÉRAL

Le mandat de ce comité est de mettre sur pied des programmes de formation qui portent plus précisément sur les besoins décelés dans le cadre du programme de surveillance générale du Comité d'inspection professionnelle; de voir à l'évaluation continue des besoins des membres en matière de formation, et de faire des recommandations au Bureau de l'OPTSQ en matière de développement d'une politique globale sur la formation continue.

MANDAT SPÉCIFIQUE

- Faire le suivi du programme annuel de formation continue et réviser la politique sur la banque de vidéos.
- Recevoir les besoins et les attentes des thérapeutes conjugaux et familiaux en matière de formation continue et proposer des modalités de réalisation.
- Procéder à l'analyse et la mise en place, s'il y a lieu, d'un projet de formation continue à distance.
- Suivre l'évolution des travaux du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines notamment au plan de la définition de l'exercice de la profession et des activités réservées.
- Fixer et implanter des modalités d'évaluation des apprentissages pour les formations sur l'adoption internationale et sur la curatelle publique.
- Mettre à jour le document intitulé : Principes directeurs et politiques de la formation continue, dont la dernière mise à jour date de mai 1998.
- Procéder à l'analyse du besoin d'ajouter un autre formateur pour des formations qui sont en demande et de nouvelles formations notamment sur l'application de la Loi sur le Curateur public en anglais et sur l'exploitation des personnes âgées.
- S'il y a lieu, faire des recommandations pour un règlement sur la formation continue obligatoire.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Le comité a tenu 6 réunions au cours l'année 2002-2003.

RÉALISATIONS

Mandat spécifique 1: Suivi du programme annuel et banque de vidéos

A) Suivi du programme annuel

Le comité a assuré la poursuite du programme de formation continue en conformité avec ce mandat spécifique. Pour la période se situant entre le 1er avril 2002 et le 31 mars 2003, voici le bilan (annexe 1) :

Pour le programme régulier

Nombre de sessions offertes : 22
Nombre de sessions réalisées : 19
Nombre de participants : 409
(362 membres et 47 non-membres admissibles à l'Ordre)

Pour la journée annuelle de formation continue :

Nombre d'ateliers offerts : 10
Nombre d'ateliers réalisés : 10
Nombre de participants : 225

Total 2002-2003 :

Nombre de sessions/ateliers offerts : 32
Nombre de sessions/ateliers réalisés : 29
Nombre de participants : 634
(587 membres et 47 non-membres admissibles à l'Ordre)

B) Journée annuelle de formation continue (JAFC)

Le comité constate que l'activité est populaire auprès des membres et que les appréciations continuent d'être fortement positives de la part des participants. Pour l'année 2002-2003, le nombre d'inscriptions est sensiblement le même par rapport à l'année précédente (225 vs 223). Une tradition semble maintenant créée chez les membres et les employeurs. La formule retenue donne de très bons résultats et le comité considère qu'il s'agit d'une activité à maintenir.

C) Banque de vidéos

- Le comité n'a pas élaboré de politique d'achat ou de location au sujet de la banque vidéo parce que le comité a constaté que les besoins des membres et que les moyens de l'Ordre évoluent rapidement avec l'arrivée des nouvelles technologies de communication et que le service n'est peut-être plus requis comme avant auprès des membres. À ce sujet, la réflexion a été amorcée en 2002-2003 et elle est à poursuivre.
- En attendant qu'une politique plus précise ne soit élaborée, le comité maintient la suggestion que les frais d'envoi postal seulement et non les frais de location de bandes vidéo soient réclamés aux membres.

MANDAT SPÉCIFIQUE 2 :

Thérapeutes conjugaux et familiaux et la formation continue

- Comme le groupe concerné doit d'abord faire connaître au Bureau de l'Ordre ses attentes et besoins en matière de formation continue, le comité attendra que cette démarche soit complétée avant de proposer une approche.
- Deux sessions seront néanmoins dédiées spécifiquement à ces professionnels pour la journée annuelle de formation continue de juin 2003.

MANDAT SPÉCIFIQUE 3 :

Formation à distance

- Le projet annoncé dans le rapport d'activités 2001-2002 a fait l'objet d'une première demande de subvention de la part de la firme Virtuel-Age auprès d'un programme du gouvernement provincial (Recherche et nouvelles technologies). Ce

programme ayant été suspendu, une seconde demande a été déposée auprès d'un ministère du gouvernement fédéral (Développement des ressources humaines). Une réponse est attendue au printemps 2003.

MANDAT SPÉCIFIQUE 4 :

Les travaux du groupe ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines

- À la demande du Bureau, le comité a pris connaissance des recommandations du rapport d'étape et du rapport final du groupe de travail ministériel. Il a fait part de ses réactions et commentaires au Bureau.

MANDAT SPÉCIFIQUE 5 :

Évaluation des apprentissages : formations sur l'adoption internationale et le Curateur public

- Le groupe de travail sur l'adoption internationale a révisé la documentation contenue dans la pochette des participants à cette formation.
- Le groupe de travail sur le Curateur public a été réactivé et travaille à la mise à jour des normes pour la pratique professionnelle. Une fois ces travaux complétés, le comité pourra entreprendre la révision du contenu de la formation et revoir les modalités d'évaluation des apprentissages.

MANDAT SPÉCIFIQUE 6 :

Révision des principes directeurs et politiques de la formation continue

- Le document sur les principes directeurs et politiques de la formation continue (version 1998) a été mis à jour par les membres du comité. La version finale sera déposée pour adoption au Bureau de l'Ordre lors de sa réunion du 29 mai 2003.
- Les contrats types pour la formation dans les établissements ont également été révisés.

MANDAT SPÉCIFIQUE 7 :

Nouvelles formations

- Tel qu'annoncé dans le rapport d'activités 2001-2002, le comité a mis sur pied une formation sur l'évaluation psychosociale pour le Curateur public en anglais. La première session aura lieu en juin 2003.
- Dans le cadre de la journée annuelle de formation continue de mai 2003, une session sur les abus à l'égard des aînés sera présentée.
- Comme prévu, une formation sur la *Supervision en médiation familiale* a été mise sur pied comme projet-pilote au cours de l'an 2001-2002 et réalisée en 2002-2003. Le comité considère qu'il s'agit d'une opportunité pour l'OPTSQ de prendre le leadership en ce domaine auprès des autres ordres professionnels habilités, par législation, à l'accréditation en matière de médiation familiale.

MANDAT SPÉCIFIQUE 8 :

Formation continue obligatoire

- Le comité poursuit sa réflexion sur le sujet. Divers scénarios sont envisageables mais aucune recommandation finale n'a encore été élaborée. Le comité croit qu'il vaut mieux attendre que le groupe de travail sur le niveau de diplôme requis pour l'accès à l'Ordre ait achevé ses travaux et que les suites du rapport final du Groupe de travail ministériel soient plus claires avant de faire une proposition de règlement au Bureau en ce qui a trait à la formation continue obligatoire. Les enjeux pourraient être fort différents selon le profil du diplôme d'accès à l'Ordre et que des activités professionnelles soient éventuellement réservées ou non aux membres de l'Ordre.
- Par ailleurs, après mûre réflexion, le comité a décidé de recommander formellement au Bureau de l'Ordre de rendre obligatoire la formation sur l'évaluation psychosociale pour la Loi sur le Curateur public Niveau I, pour tout travailleur social ayant à effectuer de telles évaluations.

Collaboration avec les universités et le réseau

- Aucune demande formelle de collaboration n'a été acheminée au comité par les universités en 2002-2003.
- En raison de sa formule pédagogique de formation continue, le comité a appuyé la publicité auprès des membres concernant le programme sur l'évaluation et la gestion du risque psychosocial maintenant offert par l'Université Laval, en collaboration avec le Centre Jeunesse de Québec.
- Le comité estime que la collaboration avec les universités pourrait s'avérer nécessaire, selon les décisions à venir concernant la formation continue obligatoire et le profil de diplôme requis pour accéder à l'Ordre.

Approbation de formations dispensées par des travailleurs sociaux en privé

- Il n'y a eu qu'une seule demande provenant d'un groupe qui dispense une formation sur le dépistage de la violence conjugale. La décision sur la pertinence d'inclure cette formation dans notre programme a été reportée à l'automne 2003.

Collaboration avec le Comité d'inspection professionnelle

- Il y a eu une rencontre entre le président du Comité de la formation continue et la secrétaire adjointe responsable de l'inspection professionnelle, portant sur les besoins de formation continue décelés lors des inspections des travailleurs sociaux. De plus, un formateur a été invité à une rencontre avec les inspecteurs pour clarifier certaines notions enseignées notamment sur la tenue des dossiers. La chargée d'affaires professionnelles était également présente à cette réunion.

Rencontre des formateurs et formatrices

- Comme à chaque année, les formateurs et formatrices de l'Ordre ont eu une rencontre avec le comité. Au cours de cette rencontre, les membres du comité et les formateurs échangent sur leurs attentes mutuelles, les besoins des membres, des conditions de réalisation des formations. Comme il s'agit aussi de la seule occasion pour les formateurs d'échanger entre eux, ces derniers apprécient grandement la rencontre et ils ont formulé au comité de nouvelles modalités pour le prochain rendez-vous qui aura lieu le 12 septembre 2003.
- Les membres du comité ont profité de la rencontre pour redire l'appréciation du travail accompli par les formateurs de l'Ordre.

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE (suite)

ANNEXE I

BILAN DES SESSIONS DE FORMATION CONTINUE DU 1ER AVRIL 2002 AU 31 MARS 2003

Nombre total de sessions :
22 pour le programme régulier (3 annulées)
10 pour la journée annuelle de formation continue

Nombre total de t.s. participants : 587 (incluant la JAFC)

Nombre total de non-membres participants : 47

Nombre total de participants : 634

Nombre de formations données en établissement : 5

Normes pour la tenue des dossiers –
CLSC Côte-des-Neiges : 18 t.s. – 1 arh

Normes pour la tenue des dossiers –
CH Louis-H. Lafontaine : (2 sessions) 25 t.s. – 24 arh

Normes de pratique professionnelle –
CH Louis-H. Lafontaine : (2 sessions) 27 t.s. – 21 arh

Région 01/11
Bas-St-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

Curateur niveau II : annulé (5 inscriptions)

Région 02
Saguenay/Lac-St-Jean

Secret professionnel et dangerosité : 9 t.s.

Région 03/12
Capitale nationale/Chaudière-Appalaches

Curateur niveau I : 21 t.s.

Curateur niveau II : (2 sessions) 34 t.s.

Secret professionnel et dangerosité : 18 t.s.

Système CFPE : 8 t.s.

Région 06/13
Montréal/Laval et (autres régions :
Montérégie/Laurentides-Lanaudière/
Outaouais/Mauricie-Bois-Francs-Centre-du-Québec)

Plan d'intervention : 13 t.s.

Normes pour la tenue des dossiers : (2 sessions) 43 t.s. – 1 arh

Secret professionnel et dangerosité : (2 sessions) 42 t.s.

Secret professionnel et dangerosité : annulé (6 inscriptions)

Curateur niveau I : (2 sessions) 41 t.s.

Système CFPE : 18 t.s.

Région 08/10
Abitibi/Témiscamingue/Nord-du-Québec

Évaluation psychosociale : 11 t.s.

Région 09
Côte-Nord

Évaluation psychosociale : 18 t.s.

Pour toutes les régions du Québec
(Formation offerte à Montréal)

Adoption internationale : 16 t.s.

Pour les travailleurs sociaux ayant suivi la formation sur le Système CFPE :

Supervision sur le Système CFPE : annulé (4 inscriptions)

TOTAL : programme régulier : 362 t.s. – 47 Non-Membres

Journée annuelle de formation continue 31 mai 2002

• Pauvreté : intervention sociale et empowerment	25 t.s.
• La supervision : lieu de réflexion sur la pratique et sur les enjeux éthiques	28 t.s.
• Psychopathologie, négligence et parentalité	26 t.s.
• La garde partagée : écueils et pistes d'intervention	11 t.s.
• La toxicomanie : regard sur les modèles et stratégies d'intervention	13 t.s.
• Intervention psychosociale auprès des personnes présentant des troubles mentaux sévères	33 t.s.
• Évaluer la compétence parentale : les jalons de Steinhauer	30 t.s.
• L'intervention psychosociale dans un contexte interculturel	18 t.s.
• Gestionnaire de cas : une des compétences du travailleur social	26 t.s.
• Intervention psychosociale auprès des femmes atteintes d'un cancer du sein	15 t.s.
TOTAL JAFC :	**225 inscriptions**

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉDACTION

MEMBRES DU COMITÉ

Ghislaine Roy, t.s., présidentece novembre 2001

Madeleine Beaudry, t.s.

Constance Benoit Lechman, t.s.

Ghislaine Gagnon, t.s. (jusqu'en décembre 2002novembre 20)

Natalie Beauregard, t.s. (jusqu'en décembre 2002)

Pierre Turcotte, t.s. (depuis octobre 2002)

Annie Gusew, t.s. (depuis janvier 2003)

Dany Dumont, t.s. (depuis février 2003)

René Pagé, t.s. (membre ex-officio)

PERSONNES-RESSOURCES

Yolande Préfontaine, t.s., coordonnatrice

Isabelle Tessier, secrétaire

Germain Hotte, réviseur linguistique

Denise Bernard, chargée de l'indexation

MANDAT GÉNÉRAL

En étroite collaboration avec la mission de l'Ordre qui doit veiller au développement et au maintien de la compétence des travailleurs sociaux, le Comité de rédaction a pour mandat de déterminer l'orientation générale de la revue *Intervention*, son contenu professionnel et scientifique et ses modalités de production. Assistés de la coordonnatrice à la revue, les membres du comité déterminent les thèmes des numéros à venir, sollicitent des articles auprès d'auteurs potentiels pour les numéros thématiques et font l'analyse et la sélection des articles soumis pour publication.

MANDAT SPÉCIFIQUE

- Publier un maximum de 260 pages en deux (2) numéros de la revue *Intervention*.
- Accroître la participation des travailleurs sociaux comme auteurs dans les divers types d'articles en leur offrant un soutien personnalisé.
- Voir à l'indexation continue de la revue afin de favoriser le rayonnement de celle-ci et d'encourager les auteurs à choisir *Intervention* comme outil de transmission d'information.
- Rendre accessible l'index de la revue par le site Web et faire les démarches pour que la revue soit indexée dans d'autres bases de données.
- Faire les représentations auprès des professeurs, des étudiants universitaires et de divers regroupements de travailleurs sociaux pour les encourager à publier dans *Intervention*.
- Susciter la réflexion sur divers thèmes de la pratique en organisant une activité interactive en lien avec la revue.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Le comité a tenu quatre (4) réunions et deux (2) conférences téléphoniques. Ces activités du groupe ont eu lieu en septembre et en novembre 2002 puis en janvier et février 2003.

RÉALISATIONS

A. Publications de deux (2) numéros sans diminuer le nombre de pages

L'équipe de la revue réussit pour une deuxième année à atteindre l'objectif fixé et même à le dépasser.

B. Accroître la participation des travailleurs sociaux comme auteurs dans les divers types d'articles en leur offrant un soutien personnalisé

Rappelons que trente-six (36) sur soixante-neuf (69) auteurs sont des travailleurs sociaux. Pour le numéro 116, les praticiens (15) qui ont contribué comme auteurs sont à peu près en nombre égal aux universitaires (16).

La fonction de soutien personnalisé continue de s'exercer par la transmission systématique du guide de rédaction lors du premier contact avec les auteurs. De plus, les membres du Comité de rédaction sont habituellement très généreux de leurs commentaires et de leurs suggestions après une première lecture des textes. Ces commentaires sont transmis aux auteurs par la coordonnatrice. La plupart des auteurs se montrent satisfaits de cette façon de procéder et acceptent de retravailler leur texte.

Le guide de rédaction et la politique éditoriale contiennent maintenant des précisions sur les différents styles d'articles à soumettre et balisent le nombre de pages de cinq (5) à quinze (15).

Un descriptif des thématiques des numéros à venir de même que les dates de tombée sont des informations toujours accessibles sur le site Web de l'Ordre.

C. Voir à l'indexation de la revue sur une base continue afin de favoriser le rayonnement de celle-ci et d'encourager les auteurs à choisir *Intervention* comme outil de transmission

L'indexation des articles est intégrée dans le processus de production de la revue. Il est prévu de terminer l'indexation des numéros antérieurs au numéro 112 au cours de l'année 2002-2003.

Quant au rayonnement de la revue on constate cette année une augmentation de 48 % du nombre d'abonnements de non-membres; les activités de relance de l'équipe administrative à la permanence sont un facteur clé dans l'atteinte de cet objectif. De même, les revenus générés par la vente à l'unité des numéros ont augmenté de façon continue depuis deux (2) ans.

D. Rendre accessible l'index de la revue par le site Web et faire les démarches pour que la revue soit indexée dans d'autres bases de données

La base de données est prévue se terminer en juin 2003. Il sera possible lors de la journée de formation continue et du colloque en mai 2003 de visualiser cette base de données au kiosque de la revue. Les démarches pour que la revue soit indexée dans d'autres bases de données se compléteront au cours du prochain mandat.

E. Faire les représentations auprès des professeurs, des étudiants universitaires et des divers regroupements de travailleurs sociaux pour les encourager à publier dans *Intervention*

Les directeurs des écoles de service social ont été invités à contribuer au recrutement d'auteurs pour la revue *Intervention*.

Les coordonnateurs des exécutifs régionaux et les membres du Bureau ont reçu de nouveau une suggestion d'organiser une activité autour d'un ou des thèmes à venir; la coordonnatrice de la revue peut apporter un soutien au besoin. Ils ont aussi été invités au cours de l'année à identifier une personne qui ferait la liaison avec le Comité de rédaction. Nous souhaitons que le colloque cette année sera l'occasion de trouver écho à toutes ces invitations et démarches de stimulation pour soumettre des articles.

En Montérégie, depuis novembre 2001 lors de la parution des numéros de la revue, une trentaine de travailleurs sociaux se réunissent pour commenter les articles et aussi pour échanger avec un ou des auteurs. La coordinatrice apporte sa contribution au besoin.

En mars dernier sur demande de la région de l'Outaouais, un kiosque sur la revue *Intervention* était sur place à l'occasion d'un colloque sur la famille.

L'association des Centres jeunesse a accepté de distribuer à tous les présidents des conseils multidisciplinaires les thématiques de la revue *Intervention* et les dates de tombée pour soumettre des articles. Des contacts sont amorcés avec l'Association des CLSC-CHSLD du Québec afin de rejoindre aussi les conseils multi de ces établissements.

En somme, en ce qui concerne la représentation de la revue, nous avons priorisé de rejoindre les travailleurs sociaux du terrain.

F. Susciter la réflexion sur divers thèmes de la pratique en organisant une activité interactive en lien avec la revue

Lors de la journée annuelle de formation continue, les travailleurs sociaux ont visité le kiosque de la revue *Intervention*. Des membres du Comité de rédaction étaient sur place pour voir - écouter - parler - interroger - écrire - recruter. Le Comité de rédaction retient cette formule pour cette année encore.

CONCLUSION

Notre comité de rédaction a maintenu un dynamisme constant dans la réalisation denos ses mandats. Nous avons publié 312 pages réparties en deux (2) numéros avec la participation de soixante-neuf (69) auteurs. Nous observons, de la part des auteurs, un intérêt plus marqué à écrire des articles de fond (54 %) comparativement à d'autres styles.

À la préoccupation constante du comité de développer la visibilité de la revue et de susciter le goût d'écrire et de lire, s'est ajoutée cette année, celle de préparer et d'assurer une relève. Le comité a repensé sa composition, a clarifié ses modes de recrutement et son processus d'intégration de nouveaux membres. Plusieurs membres ont manifesté leur intérêt pour faire partie du Comité de rédaction. Nous gardons en banque cette information.

Nous tenons à souligner les nombreux commentaires positifs tant à l'égard des choix de thèmes que du contenu des articles qui composent les deux (2) numéros de cette année. Ces commentaires sont mentionnés aux membres du comité de façon spontanée souvent lors d'événements précis comme des colloques, réunions diverses, et proviennent de différents milieux professionnels (lieux de pratiques, universitaires, recherches).

Oeuvrer comme bénévoles au sein d'un comité de rédaction tel celui de la revue *Intervention* représente de grands défis et donne beaucoup de satisfactions. L'espace occupé par notre revue pour stimuler, interroger, provoquer tous ceux qui croient en l'importance des débats et de l'écriture pour faire essaimer des idées sur et autour de la profession, se fait de plus en plus distinct. Dans *Intervention*, se fréquentent et s'entrecroisent la pratique comme la réflexion, l'ailleurs comme l'ici, les opinions argumentées comme les idées.

Intervention s'affirme de plus en plus comme une revue intéressée à jeter des ponts entre les praticiens et les théoriciens, à favoriser une contamination mutuelle de ces deux mondes, enfin, à répandre la rumeur d'une profession engagée, stimulante et nécessaire à l'équilibre social.

Ghislaine Roy, t.s.
Présidente du Comité de rédaction de la revue Intervention

RAPPORT DU COMITÉ DES ENJEUX

MEMBRES

Cécile Côté, t.s., présidente

Michelle Bernier, t.s.

Lily Katofsky, t.s.

Jean-Marc Meunier, t.s.

Pierre Pinard, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Louise Boulanger, t.s., chargée d'affaires professionnelles

Huguette Houle, secrétaire administrative aux affaires professionnelles

MANDAT

Ce comité a le mandat de conseiller la direction de l'Ordre sur tout sujet concernant les politiques sociales ou la profession, de bâtir des prises de position avec l'aide de la permanence et de consulter par divers moyens les membres de l'Ordre sur ces sujets, notamment le Comité de la pratique en CLSC et le Comité de pratique en milieu hospitalier, lorsque pertinent. De plus, lorsque approprié, il collabore avec l'Association canadienne des travailleurs sociaux.

MANDAT SPÉCIFIQUE

- Travailler sur les documents et les préparations nécessaires pour les travaux du groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines.
- Conseiller la direction de l'Ordre sur le processus d'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux.
- Suivre les dossiers concernant les diverses politiques sociales d'actualité, notamment la mise en œuvre des recommandations du rapport Clair, l'implantation des groupes de médecine de famille, le dossier de l'expertise psychosociale, et s'il y a lieu, préparer les positions publiques de l'Ordre en collaboration avec le consultant en communication.
- Donner des commentaires et avis à la direction de l'Ordre sur les dossiers concernant la protection du public, le système professionnel et le développement de la profession.
- Activer le groupe de travail sur le Curateur public pour la révision des normes de pratique.
- Poursuivre les travaux du groupe de travail en adoption internationale, notamment l'actualisation d'une rencontre avec le Secrétariat à l'adoption internationale.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Le comité a tenu 5 réunions au cours de l'année 2002-2003 ainsi qu'une conférence téléphonique.

RÉALISATIONS

POLITIQUES SOCIALES ET TRANSFORMATION DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Plusieurs dossiers ont été portés à l'attention du comité et ont fait l'objet de diverses interventions.

Politique de la santé et du bien-être

- Analyse de l'Avis du Conseil de la santé et du bien-être sur la Politique de la santé et du bien-être.
- Analyse du *Plan de la santé et des services sociaux : Pour faire les bons choix*

Politique sur la périnatalité

- Recommandation de déléguer un représentant de l'Ordre à un comité ministériel chargé d'analyser les impacts de l'implantation de la politique de périnatalité. Mme Isabelle Papineau, travailleuse sociale exerçant à l'hôpital Ste-Justine, représente l'Ordre.

Les groupes de médecine de famille

Au cours de cette année, la mise en place des GMF s'est actualisée progressivement. La présidente du comité, Mme Cécile Côté, représente la profession des travailleurs sociaux au sein du Groupe de suivi à l'implantation des GMF et a participé à l'ensemble des travaux en cours. Elle porte principalement comme mandat de veiller à ce que les patients inscrits à un GMF aient accès aux services psychosociaux dans les CLSC. Elle a activement travaillé à la réalisation du guide d'accompagnement des GMF et rencontré plusieurs groupes d'intervenants pour présenter le concept GMF et le rôle potentiel des travailleurs sociaux. Par son intermédiaire, le comité a pu faire des commentaires sur l'implantation des GMF et sur les moyens de faire connaître aux travailleurs sociaux cette importante réforme et les inciter à s'y impliquer en temps opportun.

Exploitation des personnes âgées

- Analyse du rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse sur l'exploitation des personnes âgées et recommandation acheminée au Comité de la formation continue pour la mise sur pied d'une formation sur cette problématique.
- Recommandation quant à la participation officielle de l'Ordre à la mise en place du Réseau québécois pour la prévention des abus envers les personnes âgées.

Info-Social

- Recommandation de déléguer une représentante de l'Ordre, madame Monique Sauriol, t.s., au CLSC-CHSLD St-Laurent, au Forum scientifique sur les guides d'intervention psychosociaux pour les crises et les urgences, dans le contexte du déploiement du service Info-Social.

PROTECTION DU PUBLIC

Plusieurs dossiers ont été suivis régulièrement et ont donné lieu à diverses interventions :

La loi 180 sur la levée du secret professionnel :

Le comité a été saisi des modifications proposées au Code de déontologie concernant le secret professionnel en conformité avec cette loi et a suggéré qu'un guide soit élaboré pour baliser la pratique des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux.

La pratique dans le champ de la protection de la jeunesse :

Le comité s'est penché à plusieurs reprises sur l'état de la pratique dans ce secteur et a envisagé diverses suggestions pour soutenir le développement de la profession :

- faire connaître à la table de DPJ de l'Association des centres jeunesse les résultats des travaux de l'ACTS sur les conditions d'une pratique de qualité;
- élaborer une stratégie pour susciter l'intérêt des non-membres exerçant dans les centres jeunesse à se joindre à l'Ordre;
- trouver des moyens pour soutenir spécifiquement les membres qui exercent en centre jeunesse dans des conditions difficiles.

Le comité suggère la mise sur pied d'un groupe de travail mandaté pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action visant la revalorisation de la profession en protection de la jeunesse.

L'expertise psychosociale

Le comité a suivi les travaux du groupe de travail composé de représentants de l'Association des centres jeunesse, de l'Ordre des psychologues et de l'OPTSQ, mandaté pour élaborer les normes de pratique et les critères d'accréditation des experts en matière de garde d'enfants. Un document de travail sera remis au comité directeur à la fin mai 2003, pour commentaires et consultation avant l'adoption de la version finale par les bureaux respectifs. Des représentants de l'Ordre ont aussi participé à l'organisation d'un Colloque sur l'expertise psychosociale qui s'est tenu en février 2003.

La psychothérapie

Le groupe d'experts mandaté par l'Office des professions a remis son rapport final à l'automne 2002. L'Office des professions du Québec a amorcé une ronde de consultation sur un projet de règlement à l'hiver 2003. Le comité a été informé des grandes lignes de ce projet.

Le niveau de diplôme donnant accès à l'exercice de la profession :

Le comité a pris acte du mandat donné au groupe de travail par le Comité de la formation et le Bureau pour l'élaboration d'un référentiel de compétences en vue de préciser les composantes essentielles d'un programme de formation de niveau 2e cycle.

GROUPES DE TRAVAIL

Adoption internationale

Le groupe de travail a tenu une réunion et a participé à une rencontre avec des représentants du Secrétariat à l'adoption internationale (voir rapport du groupe de travail en annexe I).

Curateur public

Le groupe de travail a été réactivé pour la mise à jour des normes sur la pratique dans ce contexte. Il a tenu 2 réunions, dont une rencontre avec des représentants du Bureau du Curateur public qui travaillent avec le MSSS à la modification des formulaires nécessaires à l'ouverture des régimes de protection (voir rapport du groupe de travail en annexe II).

Pratique en organisme communautaire

Conformément à la demande du Bureau, le comité a réactivé les travaux sur la pratique en organisme communautaire : avec la collaboration active de trois administrateurs, l'assistante aux affaires professionnelles, Mme Natalie Beauregard a organisé deux groupes de discussion, l'un à Montréal, l'autre à Québec, avec des travailleurs sociaux exerçant dans ce secteur. Dix-huit (18) travailleurs sociaux ont répondu à l'invitation. L'objectif visé était d'identifier les besoins de ces membres, leur perception du développement de la profession dans ce domaine, leurs recommandations quant aux suivis à donner.

Le comité recommande que le groupe de travail poursuive ses travaux en 2003-2004 et formule des propositions pour développer la visibilité des travailleurs sociaux exerçant dans le milieu communautaire, contrer leur isolement et suggérer un contenu de formation sur la confidentialité dans ces organismes (voir le rapport de ces activités en annexe III).

SYSTÈME PROFESSIONNEL

Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines

Le comité a consacré plusieurs heures de réflexion et de discussion sur le projet de loi 90 et sur le volet II du rapport Bernier. Le comité a notamment :

- préparé la rencontre des représentants de l'Ordre avec l'Office des professions;
- analysé le projet de loi 90 et ses impacts sur la pratique des travailleurs sociaux;
- conseillé la direction de l'Ordre sur les moyens à prendre pour obtenir les mémoires de diverses instances sur le sujet;
- analysé en profondeur les mémoires des ordres et des associations d'employeurs reçus;
- élaboré un plan d'action en vue de relancer les discussions pour l'obtention d'un projet de loi pour les professions des relations humaines.

PROMOTION DE LA PROFESSION

Au cours du présent mandat, les activités de visibilité suivantes ont été soutenues :

- Proposition du thème pour la Semaine nationale des travailleurs sociaux et des travailleuses sociales;
- Participation à la diffusion d'information sur le rôle des travailleurs sociaux dans les groupes de médecine de famille dans des rencontres régionales, dans des comités et dans des établissements;
- Suggestion de thèmes pour la journée annuelle de formation continue et le colloque;
- Divers commentaires apportés au plan de communication 2002-2003 : campagne promotionnelle, dépliant d'information, visites du président;
- Commentaires sur les communiqués de presse concernant les services en protection de la jeunesse et la lutte à la pauvreté.

Fonctionnement du comité

Au cours du prochain mandat le comité souhaite l'ajout d'un membre mais verra avec tristesse le départ de M. Jean-Marc Meunier. Tous nos remerciements à Jean-Marc qui a su par son esprit d'analyse et sa grande implication enrichir les débats du Comité des enjeux.

Le Comité des enjeux souhaite voir son mandat reconduit, continuer de jouer son rôle conseil auprès des instances concernées et assumer les dossiers qui lui seront confiés par le Bureau de l'Ordre dans le cadre des disponibilités qui lui seront accordées au niveau de la permanence et des modalités de rencontre.

Cécile Côté, t.s.
Présidente du Comité des enjeux

ANNEXE I

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL EN ADOPTION INTERNATIONALE

MEMBRES :

Claudette Breton, t.s.

Solange Caillé, t.s.

Lucie Deslauriers, t.s.

Madeleine Laprise, t.s.

Chantal Paquin, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES :

Louise Boulanger, t.s., chargée d'affaires professionnelles

Huguette Houle, secrétaire administrative aux affaires professionnelles

Nombre de réunions : 1

Réalisations

- Le groupe de travail a travaillé sur la mise à jour des documents remis aux participants lors de la formation sur l'évaluation psychosociale en adoption internationale. Cet exercice a permis de constater qu'il sera nécessaire de refaire la liste des travailleurs sociaux offrant leur disponibilité pour de la supervision. Le groupe de travail souhaite cependant qu'il y ait certains critères pour que des travailleurs sociaux puissent offrir de tels services. Ainsi, il serait souhaitable que les travailleurs sociaux possèdent au moins 5 ans d'expérience dans l'exercice de la profession et accompli un minimum de 25 dossiers d'évaluation au cours des 3 dernières années.

  Le groupe de travail suggère que ce travail soit fait après la mise à jour des informations sur le membership en juin 2003. Il suggère aussi de profiter de cet envoi aux travailleurs sociaux exerçant en adoption internationale pour refaire un sondage sur l'échelle d'honoraires des travailleurs sociaux.
- Une membre du groupe de travail s'est jointe aux représentants de l'Ordre pour une rencontre avec la délégation de la Slovaquie et un représentant du Secrétariat à l'adoption internationale. Cette rencontre avait pour but d'expliquer le rôle de l'Ordre dans l'encadrement des travailleurs sociaux exerçant dans ce secteur.

Louise Boulanger, t.s.
Chargée d'affaires professionnelles

ANNEXE II

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE CURATEUR PUBLIC

MEMBRES :

Louise Beaudry, t.s.

Jean-François Berthiaume, t.s.

Lyse Gauthier, t.s.

Jocelyne Girard, t.s.

Claire Lapointe Babin, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES :

Louise Boulanger, t.s., chargée d'affaires professionnelles

Huguette Houle, secrétaire administrative aux affaires professionnelles

Nombre de réunions : 2

Réalisations

Le groupe de travail a amorcé les travaux de son mandat pour la mise à jour des normes sur la pratique professionnelle dans le contexte de la Loi sur le Curateur public.

Au cours de l'hiver, le groupe de travail a été informé des travaux d'un comité interministériel (MSSS et bureau du Curateur public) portant sur la révision en profondeur des formulaires requis pour l'ouverture de régimes de protection, i.e. l'évaluation médicale et l'évaluation psychosociale. Le groupe de travail a été consulté par des représentants de ce comité quant aux modifications proposées pour le formulaire de l'évaluation psychosociale. Les membres ont fait plusieurs commentaires et suggestions de façon à préserver des aspects importants de l'évaluation psychosociale qui risquent d'être évacués du formulaire, donc qui ne relèveraient plus de la compétence des travailleurs sociaux, notamment l'évaluation du degré d'inaptitude de la personne. Les travaux du comité interministériel ne sont pas terminés et les membres du groupe de travail en suivront de près l'évolution. Le travail de révision des normes a été ralenti à cause de cette nouvelle réalité, mais demeure nécessaire.

Louise Boulanger, t.s.
Chargée d'affaires professionnelles

ANNEXE III

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PRATIQUE DANS LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Il y a eu deux rencontres du groupe de travail (28 novembre 2002 et 20 février 2003) avec :

- Nicole Laroche, t.s.
- Denis Nantel, t.s.
- Yves C. Nantel, t.s.
  (2e rencontre seulement)
- Jean-François Vézina, t.s.

À la première rencontre qui a eu lieu le 28 novembre 2002, nous avons fait le point sur l'historique du groupe de travail, le mandat confié par le Comité des enjeux et notre proposition. Cette dernière visait à tenir deux rencontres de consultation en petits groupes, une à Montréal et l'autre à Québec. Étant donné les dépenses à prévoir, il a fallu obtenir l'aval du comité qui s'est empressé d'acquiescer à la demande à sa réunion du 20 janvier 2003.

La deuxième rencontre du groupe de travail s'est déroulée le 20 février 2003 et a porté sur la préparation des groupes de consultation. Nous avons discuté des objectifs, des thèmes que nous voulions toucher, du processus et de la logistique. Nous nous sommes réparti les tâches et avons identifié les dates afin de pouvoir inviter les travailleurs sociaux le plus tôt possible. Il a donc été convenu que nous reprendrions les grands thèmes soulevés dans le questionnaire de 1996 et laisserions la place à d'autres problématiques en émergence.

À Montréal, le 25 mars 2003, dix (10) personnes ont participé en plus des trois (3) personnes du groupe de travail. Pour sa part, M. Claude Leblond, t.s. et président de l'Ordre a assisté au tour de table. Il a souligné son intérêt et son enthousiasme à rencontrer des gens œuvrant dans les organismes communautaires.

À Québec, le 2 avril 2003, huit (8) personnes ont participé et trois (3) représentants du groupe de travail étaient présents.

Aux deux endroits, la provenance des participants était assez variée tant au niveau des problématiques qu'à celui des types d'organismes représentés.

Les deux rencontres se sont déroulées de façon similaire. Les animateurs ont présenté l'historique du groupe de travail, les étapes de la démarche de consultation, les objectifs de la rencontre, les thèmes proposés ainsi que le fonctionnement de la soirée.

Plusieurs éléments intéressants sont ressortis des discussions. Les secrétaires en ont pris note mais il serait trop long de tous les reprendre ici, d'autant plus que plusieurs d'entre eux ont été mentionnés aux deux endroits. Toutefois, nous voulons souligner les points saillants reliés aux échanges dynamiques qui ont eu cours.

Premièrement, du côté des organisateurs, nous avons été frappés par la méconnaissance des participants quant à divers éléments reliés à l'Ordre d'où le besoin de transmettre de l'information de base sur les points suivants :

- Distinction entre le mandat d'un ordre professionnel et celui d'une association professionnelle;
- Nature et suivi des États généraux (dossier principaux);
- Démarches et discussions jusqu'ici effectuées en lien avec la cotisation des travailleurs sociaux en milieu communautaire;

RAPPORT DU COMITÉ DES ENJEUX (suite)

- Services offerts par l'Ordre notamment en ce qui concerne le service de références et celui des avis professionnels;
- Structures de l'Ordre (Bureau, exécutifs locaux, permanence, etc.);
- Sessions de formation continue en cours d'année, la Journée annuelle de formation continue et les colloques;
- Revue Intervention (et invitation à y écrire!);
- Site Internet de l'Ordre où ils peuvent retrouver plusieurs renseignements utiles et facilement accessibles.

Deuxièmement, les participants ont exprimé des attentes mais certains ont également manifesté un désir de contribuer. Le chemin pour arriver à le faire ne leur semblait pas évident. D'ailleurs, plusieurs étaient surpris d'apprendre à quel point une large part du travail réalisé à l'Ordre est effectué par des bénévoles. Ce point gagnerait à être mis en lumière. Aussi, une simplification de l'organigramme, dans la mesure du possible étant donné ce qui est obligatoire pour tous les ordres, permettrait une meilleure compréhension des liens entre les instances pour nos membres qui s'intéressent au fonctionnement de notre organisation et du contexte dans lequel elle opère.

Les **trois thématiques** qui se sont imposées le plus fortement étaient :

- **La visibilité;**
- **Le sentiment d'isolement;**
- **Le désir de promouvoir les valeurs du service social.**

1) La visibilité

Concernant la visibilité, il s'agit déjà d'un objectif général de l'Ordre qui se poursuit. Toutefois, les participants soulignent entendre peu parler des positions des travailleurs sociaux et de leur ordre sur la place publique, notamment concernant les dossiers sociaux importants. De plus, ils trouvent qu'à l'intérieur de l'Ordre, la visibilité des organisateurs communautaires pourrait être augmentée. Nous leur parlons des trois participants au groupe de travail qui siègent en tant qu'administrateurs au Bureau et aussi de la façon dont eux peuvent rendre leurs valeurs et leurs réalisations mieux connues de l'ensemble des membres. Certains semblent ambivalents quant à l'affichage de leur permis. Nous leur rappelons ce qui est prévu à cet effet. L'hésitation semble liée à un souci de ne pas s'aliéner certaines clientèles ou plutôt à un manque de fierté quant à l'appartenance à son groupe professionnel.

2) Le sentiment d'isolement

Le besoin d'échanger et de briser l'isolement se manifeste de façon importante. Le sentiment d'appartenance des membres avait d'ailleurs été ciblé comme objectif à la réunion du Bureau du 22 et 23 septembre 2000. Nous invitons les participants à faire des demandes concrètes à un niveau régional afin d'organiser des rencontres qui répondent à leurs besoins. De plus, deux suggestions intéressantes ont été faites :

Que l'Ordre mette sur pied des rencontres d'accueil pour ses nouveaux membres quelques fois par année afin de créer un sentiment d'appartenance et de fournir des informations de base;

Que l'Ordre organise des rencontres où les travailleurs sociaux du communautaire et ceux du réseau puissent échanger dans le but d'apprendre à mieux se connaître et afin d'établir des ponts, ce qui diminuerait possiblement les préjugés et faciliterait le travail sur le terrain par la suite.

3) Le désir de promouvoir les valeurs du service social

Les groupes consultés désireraient vraiment que l'Ordre priorise les valeurs de solidarité et de justice sociale (Bureau 22 et 23 septembre 2000). Pour eux, la situation sociale actuelle fait en sorte que leurs organismes peuvent de moins en moins compter sur le financement de l'État et qu'ils doivent s'enligner de plus en plus sur un mode « marketing » ou « entreprise privée » qui permet difficilement de maintenir la survie de la mission du communautaire. La gestion devient exigeante dans un tel contexte. Il faut s'occuper de budgets, de programmes, d'interventions, d'appels téléphoniques, de réunions de C.A., de réunions de personnel, de gestion de bénévoles, etc. Le défi devient alors de maintenir une vision tout en soutenant une administration saine dans un quotidien parfois chaotique. La confidentialité devient un enjeu de taille lorsque les mécanismes pour la circulation de l'information ne sont pas tout à fait clairs. Une réflexion pourrait être une première étape et le groupe de travail pourrait ensuite déterminer s'il y a matière à développer un «guide de survie » ou un «manuel pour naviguer parmi les tâches multiples ». Les avis étaient très partagés quant au besoin et à la pertinence d'un tel outil.

Chose certaine, tous les participants étaient enchantés d'avoir été invités et appréciaient les échanges. Ils ont dit avoir trouvé la soirée très stimulante et enrichissante. Plusieurs ont donné leur nom pour se joindre au groupe de travail. L'enthousiasme était évident. Une jeune travailleuse sociale qui ne pouvait être présente à la rencontre avait même pris la peine d'envoyer un document qu'elle avait préparé pour partager son opinion sur les divers thèmes de la rencontre.

Le Comité des enjeux souhaite que le groupe de travail poursuive ses efforts en regard des trois thématiques retenues :

- Concernant la **visibilité**, le groupe de travail pourrait identifier les genres d'informations qu'il désirerait rendre davantage présents sur la place publique et les moyens qu'il privilégierait (ex. : Internet, liste des organismes communautaires qui embauchent des travailleurs sociaux sur le site de l'Ordre, trousse, thématique spécifique pour colloque ou formation continue...).
- Pour contrer le **sentiment d'isolement** et donner de l'information de base, la suggestion d'organiser des rencontres d'accueil à l'intention des nouveaux membres a été retenue. Certains exécutifs régionaux y voient déjà. Désormais tous devraient s'en charger. Ceci n'empêche évidemment pas les travailleurs sociaux en communautaire de se regrouper entre eux s'ils le désirent pour discuter ou pour développer des projets ensemble. D'autres pourront préférer établir des ponts avec leurs collègues du réseau.

Tout en défendant des valeurs chères aux travailleurs sociaux telles la justice et la solidarité, il est aussi très important d'arriver à assurer la confidentialité aux usagers. Le groupe de travail pourrait donc se pencher sur les défis qui se posent à ce niveau dans les organismes communautaires et formuler des propositions au Comité de la formation continue afin qu'une session « sur mesure » soit offerte au printemps 2004.

Natalie Beauregard, t.s.
Assistante aux affaires professionnelles

RAPPORT DU COMITÉ DE LA PRATIQUE EN CLSC

MEMBRES DU COMITÉ

Agathe Boudreau, t.s., présidente

Paule Laramée, t.s.

Vicky Orichefsky, t.s.

Marthe Savoie, t.s.

Philippe Tranquil, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Louise Boulanger, t.s., chargée d'affaires professionnelles

Linda Ménard, secrétaire

MANDAT GÉNÉRAL

Ce comité a pour mandat :

- D'émettre des avis ou des prises de positions en collaboration avec le Comité des enjeux concernant les éléments de la pratique en CLSC.
- D'élaborer des grilles d'analyse et des outils professionnels afin de guider les travailleurs sociaux dans leurs diverses activités professionnelles en milieu multidisciplinaire.
- D'analyser les actions à poser pour la promotion de la spécificité du rôle des travailleurs sociaux en CLSC et de faire les recommandations appropriées au Bureau de l'Ordre.

MANDAT SPÉCIFIQUE

- Réaliser une rencontre conjointe avec le Comité de la pratique en milieu hospitalier pour réfléchir aux mandats respectifs des comités qui peuvent être faits en commun, dans un esprit de « réseau intégré de services ».
- Poursuivre le travail sur les actes réservés et l'appartenance obligatoire à l'Ordre pour exercer la profession en CLSC dans le cadre des travaux du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines.
- Poursuivre le travail amorcé pour la réalisation d'un guide sur les normes pour les superviseurs et les supervisés dans l'optique du développement professionnel.
- Collaborer à la réflexion sur la place des travailleurs sociaux dans l'organisation des groupes de médecine familiale et de leurs liens avec le CLSC.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Le comité a tenu cinq (5) réunions dont l'une s'est tenue conjointement avec le Comité de la pratique en milieu hospitalier.

RÉALISATIONS

- Le comité a continué de suivre de près les travaux du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines. Le comité croit qu'il est important de faire reconnaître notre compétence en ce qui concerne l'évaluation psychosociale pour toute situation de changement de milieu de vie.
- Le comité s'est intéressé au développement de l'Info-social au niveau provincial. Madame Monique Sauriol, travailleuse sociale au CLSC-CHLD St-Laurent, a été déléguée par l'Ordre au Forum scientifique et professionnel sur l'élaboration des guides d'intervention psychosociaux d'urgence et de crise, dont les travaux ont débuté en janvier 2003. Madame Sauriol a fait état de l'évolution des travaux jusqu'à ce jour. Une rencontre est prévue avec Mme Sauriol en juin 2003 et un membre du comité y participera.
- Le comité a préparé le contenu d'une lettre destinée au Regroupement des CLSC de la région de Montréal concernant le document « La pratique psychosociale en CLSC : Guide pour l'établissement de normes professionnelles communes ». Une copie de cette lettre sera acheminée à tous les travailleurs sociaux œuvrant dans les CLSC de Montréal.
- Le comité a soumis des suggestions de thèmes pour le colloque 2003 dont la thématique retenue est : La souffrance et l'exclusion des hommes : un défi pour le travail social.
- La rencontre avec le Comité de la pratique en milieu hospitalier a permis d'élaborer un plan de travail commun pour 2003-2004 tout en précisant l'importance de maintenir l'entité propre à chaque comité pour s'assurer du maintien et du développement de la spécificité de notre profession en CLSC et en CH.
- Le comité a discuté à plusieurs reprises de l'impact de l'implantation de réseaux intégrés de services sur le rôle des travailleurs sociaux et l'émergence du rôle de gestionnaire de cas. Une membre du comité, Mme Paule Laramée, a également fait une présentation au Comité de la pratique en milieu hospitalier pour sensibiliser les membres à ce nouveau modèle d'organisation des services à la clientèle des CLSC et des CHSLD.
- Les travaux pour l'élaboration de « Normes pour la supervision » se sont poursuivis. Le plan de travail a été élaboré et le document devrait se concrétiser en 2003-2004. Le comité demeure préoccupé par l'importance de rejoindre l'ensemble des membres et ce travail exige du temps pour présenter un guide accessible à tous.

Agathe Boudreau, t.s.
Présidente du comité

RAPPORT DU COMITÉ DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE EN MILIEU HOSPITALIER

MEMBRES DU COMITÉ

Isidore Néron, t.s., président

Louise Beauregard, t.s.

Jules Bessette, t.s.

Sylvie Dorval, t.s.

Dorita Shemie, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Louise Boulanger, t.s., chargée d'affaires professionnelles

Linda Ménard, secrétaire

MANDAT GÉNÉRAL

Ce comité a pour mandat :

- D'émettre des avis ou des prises de positions en collaboration avec le Comité des enjeux concernant les éléments de la pratique en centre hospitalier reliés au mandat de l'Ordre;
- D'élaborer, le cas échéant, des outils professionnels afin de guider les travailleurs sociaux en centre hospitalier;
- D'analyser les actions à poser pour la promotion de la spécificité du rôle de travailleur social en centre hospitalier.

MANDAT SPÉCIFIQUE

- Réaliser une rencontre conjointe avec le Comité de la pratique en CLSC pour réfléchir aux mandats respectifs des comités qui peuvent être faits en commun, dans un esprit de « réseau intégré de services ».
- Poursuivre les réflexions sur les suites à donner au rapport final du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines.
- Participer à la préparation du 4e Colloque sur l'interdisciplinarité.
- Explorer la pertinence et la faisabilité d'élaborer des balises dans les centres hospitaliers pour établir un ratio travailleurs sociaux/patients.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Le comité a tenu 5 réunions au cours de l'exercice 2002-2003.

RÉALISATIONS

- Élaboration d'un sondage auprès des travailleurs sociaux en milieu hospitalier

  Le comité a entrepris d'effectuer un sondage auprès de 758 travailleurs sociaux exerçant en milieu hospitalier, afin de prendre le pouls du milieu sur quatre aspects de la pratique et ainsi de mieux connaître les besoins des travailleurs sociaux face aux changements qui ont lieu présentement dans le réseau de la santé et des services sociaux. Les quatre aspects sur lesquels portaient les questions étaient :

  - La mise en place de réseaux intégrés de services pour certaines clientèles et le rôle de gestionnaire de cas;
  - La perception du rôle des travailleurs sociaux en milieu hospitalier dans les autres établissements du réseau;
  - La pertinence d'établir un ratio travailleur social/nombre d'usagers dans les hôpitaux;
  - L'implication des travailleurs sociaux dans les décisions de mettre en place des mesures de contention et d'isolement.
- Analyse et interprétation du sondage.
- Rencontre avec Mme Paule Laramée qui a fait une présentation sur un modèle de réseau intégré de services en implantation dans sa région Montérégie.
- Rencontre avec les membres du Comité de la pratique en CLSC.
- Étude, discussion et analyse des dernières recommandations du Groupe Bernier.
- Participation d'un membre du comité au 4e Colloque sur l'interdisciplinarité.

Isidore Néron, t.s.,
Président

RAPPORT DU COMITÉ DE LA PRATIQUE PRIVÉE

COMPOSITION DU COMITÉ

Présidente :
Madeleine Laferrière, t s., t.c.f.

Membres :
Nicole Desjardins, t.s., t.c.f.

Johanne Fournier, t.s.
(depuis janvier 2003)

Marie-Josée Gamache, t.s.

Francine Jeannotte, t.s.
(jusqu'en novembre 2002)

Yolanda Sabetta, t.s.

PERSONNE-RESSOURCE

Linda Ménard, secrétaire

RÉUNIONS

Le comité a tenu huit (8) réunions régulières au cours de l'exercice 2002-2003.

MANDAT GÉNÉRAL

Le mandat de ce comité est de développer des moyens d'encadrement professionnel des travailleurs sociaux exerçant en pratique privée et d'élaborer pour eux divers mécanismes de promotion et de reconnaissance professionnelle des travailleurs sociaux.

MANDAT SPÉCIFIQUE

Poursuivre le travail dans le dossier de l'assurance;

Poursuivre le travail sur l'exemption de la TPS/TVQ;

Apporter une réflexion sur le système de référence et la publication du *Répertoire des travailleurs sociaux en pratique privée*;

Poursuivre une réflexion sur l'identification des mesures de soutien, d'aide et d'encadrement professionnel pour les travailleurs sociaux débutant en pratique privée de façon à répondre au mandat de protection du public.

RÉALISATIONS

1- À la suite de la démission de Mme Lynda Poirier, t.s., à titre de responsable du dossier des assurances, le comité a procédé à la sélection d'une nouvelle titulaire pour ce poste. Il s'agit de Mme Julie Langevin, t.s., qui est en fonction depuis février 2003. Comte tenu de l'économie réalisée par la non-publication du Répertoire des travailleurs sociaux en 2002-2003 et par le fait que le poste a été inactif pour quelques mois, nous pouvons rémunérer Julie Langevin pour environ 10 heures/semaine, plutôt que 6 heures/semaine comme nous le faisions dans le passé.

   Conscient de la nécessité de renforcer l'argumentation auprès des différents décideurs du milieu des assurances, le comité a demandé un avis juridique concernant le « droit du client à choisir son professionnel » (en l'occurrence les travailleurs sociaux). Notre objectif était d'obtenir une argumentation légale pouvant servir d'assise dans notre travail dans le dossier des assurances. Cet avis juridique sera sous peu acheminé au président, M. Claude Leblond.

   Nous réitérons l'importance de ce dossier non seulement pour les travailleurs sociaux exerçant en pratique privée, mais aussi pour la population afin qu'elle puisse avoir accès à nos services autant dans le secteur privé que dans le secteur public.

2- Le dossier sur l'exemption de la TPS/TVQ est entre les mains de l'ACTS. Après un moment d'espoir de voir le dossier se clore de façon satisfaisante, nous avons appris par M. Laurier Boucher, t.s., qu'à la suite du changement de ministre des Finances à Ottawa, tout a dû être recommencé. Une nouvelle demande a été acheminée récemment par l'ACTS au nouveau ministre des Finances, M. John Manley. Madame Lucienne Robillard demande à être informée des démarches, mais refuse d'intervenir davantage par souci de déontologie. C'est donc un dossier qui reste encore actif.

3- Le comité a décidé de ne pas publier le Répertoire des travailleurs sociaux en pratique privée pour l'exercice 2002-2003 afin de conserver la somme allouée à l'impression de ce répertoire pour permettre à la responsable du dossier des assurances de consacrer plus d'heures à ce travail. Le répertoire sera publié pour l'exercice 2003-2004. Le comité envisage à l'avenir de ne le publier qu'aux deux ans. Il consultera ses membres sur cette possibilité à l'automne 2003.

4- Le projet de mentorat qui permettrait d'apporter des mesures de soutien, d'aide et d'encadrement professionnel pour les travailleurs sociaux débutant en pratique privée se concrétise davantage et les membres exerçant en pratique privée seront bientôt invités à y collaborer.

   À la Journée annuelle de formation continue et au Colloque, les 30 et 31 mai prochains, un kiosque sera tenu par le Comité de la pratique privée pour favoriser un échange d'informations et de suggestions avec nos collègues travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux.

5- Le comité a tenu deux réunions avec les travailleurs sociaux exerçant en pratique privée, une à Montréal le 31 janvier 2003 et une à Québec le 2 mai 2003. Ces réunions ont été très appréciées et ont permis des échanges stimulants.

6- Le comité qui, l'an dernier, avait fait part de sa préoccupation concernant le manque de visibilité des travailleurs sociaux auprès de la population, a bien apprécié la campagne de publicité entreprise par l'Ordre dans le Journal de Montréal et le Journal de Québec. Nous croyons qu'il faut poursuivre ce travail de communication par différents moyens médiatiques.

PARTIE DU MANDAT NON RÉALISÉE

Faute de temps et de disponibilité, le comité n'a pas examiné la liste des services offerts qui sont inscrits dans l'avis de cotisation. Ce travail reste donc à faire.

Madeleine Laferrière, t.s., t.c.f.
Présidente du Comité de la pratique privée

RAPPORT DU COMITÉ DE LA PRATIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL

MEMBRES

Ginette Berthiaume, t.s.,
présidente

Huguette Bonneville, t.s.

Céline Filiatrault, t.s.

Nicole Fortier, t.s.

Ermélinda Iasenza, t.s.

Suzanne Laverdière, t.s.

Suzanne St-Pierre, t.s.

PERSONNE-RESSOURCE

Marie-Cécile Pioger, assistante de direction

MANDAT GÉNÉRAL

Le mandat général de ce comité est de soutenir la formation des travailleurs sociaux et de promouvoir le développement du service social en milieu de travail.

MANDAT SPÉCIFIQUE

- Connaître les besoins réels des travailleurs sociaux en regard des conditions actuelles de la pratique en milieu de travail;
- Offrir des activités de soutien qui favorisent l'échange, l'information et la formation continue;
- Favoriser l'accès à des moyens de communication et ainsi briser l'isolement des travailleurs sociaux en milieu de travail;
- Promouvoir dans les médias, si possible, la qualité des services offerts par les travailleurs sociaux en milieu de travail.

RÉALISATIONS

Cette année, le comité a tenu cinq (5) rencontres.

À chaque rencontre, nous avons été vigilants à nous transmettre le plus d'information possible sur les colloques, rencontres ou articles pertinents s'intéressant aux problématiques que nous rencontrons dans nos interventions en milieu de travail. Les rencontres sont riches pour ceux qui y participent et elles nous permettent de nous ressourcer.

Il est important de souligner que nous retrouvons presque le même groupe d'intervenants qui continue de s'investir dans le Comité de la pratique en milieu de travail depuis plusieurs années; une grande difficulté à aller chercher d'autres personnes qui voudraient s'investir dans le comité continue d'être une préoccupation.

Compte tenu de notre isolement dans notre intervention et notre grand besoin de ressourcement, il faut admettre qu'il n'y a pas beaucoup d'énergie supplémentaire dans le groupe pour réaliser différents projets répondant aux besoins des autres intervenants en PAE de l'OPTSQ.

Une réflexion importante devra être tenue à l'automne prochain avec les membres présents au Comité de la pratique en milieu de travail au sujet de la pertinence de conserver notre formule et de notre difficulté à aller rejoindre les travailleurs sociaux travaillant en PAE. Devrons-nous penser à une autre formule? Personnellement, j'ai voulu garder ce comité vivant, mais il faut faire le constat que ce sont les mêmes personnes qui le gardent actif, et nous sommes souvent dans un état de survie professionnelle dans nos propres contrats de PAE.

Ginette Berthiaume, t.s., M.S.S.
Présidente du Comité de la pratique en milieu de travail

RAPPORT DU COMITÉ DE LA MÉDIATION FAMILIALE

MEMBRES DU COMITÉ

Pierrette Brisson, t.s.,
présidente

Dominic D'Abate, t.s.

Louise Martel, t.s.

Jean-Claude Plourde, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Richard Silver, t.s., avocat, secrétaire adjoint

Isabelle Tessier, secrétaire

MANDAT SPÉCIFIQUE

- Poursuivre l'analyse des dossiers pour l'obtention du titre de médiateur familial accrédité.
- Assurer les liens entre l'Ordre et le COAMF.
- Préparer une nouvelle journée de rencontre pour les formateurs et superviseurs en médiation familiale.
- Collaborer à la rédaction d'un dépliant d'information sur les travailleurs sociaux et la médiation familiale.
- Collaborer aux journées « portes ouvertes » dans les divers palais de justice du Québec.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Le comité a tenu cinq (5) réunions au cours de l'année 2002-2003, soit au même rythme que le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF).

RÉALISATIONS

ACCRÉDITATION DES MEMBRES

Au cours de l'année 2002-2003, des études de dossiers relativement à l'accréditation de médiateur familial ont été réalisées :

Nombre total de dossiers étudiés : 30

Accréditations avec engagements : 10

Accréditations définitives : 2

Prolongations du délai (avec ou sans motif) : 1

Retraits de l'accréditation : 15*

Réactivation de l'accréditation : 1

Suspension du dossier : 1

RÉGULARISATION DU STATUT DES MEMBRES

* Une démarche a été effectuée afin de régulariser le statut des dossiers des travailleurs sociaux/médiateurs familiaux.

TENUE DES SÉANCES DE FORMATION POUR LES SUPERVISEURS ET FORMATEURS

À la recommandation du comité, l'Ordre a organisé une séance de formation des superviseurs au Centre St-Pierre à Montréal les 21, 22, 23 mars et 10 mai 2002. Au printemps 2003, le comité a sollicité les médiateurs/formateurs en vue d'organiser une soirée d'information/formation en 2003-2004. Le comité continue à travailler sur ce projet.

RÉFLEXION SUR LES BESOINS DES MÉDIATEURS FAMILIAUX

Le Comité a amorcé une réflexion sur les besoins des médiateurs avec engagement, notamment sur la capacité de ces personnes de terminer la formation dans les délais prescrits.

LIENS ENTRE L'OPTSQ ET LE COAMF

Participation au COAMF

Mme Pierrette Brisson siège comme membre du COAMF. M. Richard Silver est trésorier et secrétaire du COAMF depuis juin 2002.

Participation au Comité de coordination de la formation en médiation familiale du COAMF

Mme Louise Boulanger, chargée d'affaires professionnelles, représente l'Ordre au comité, dont le mandat vise la coordination de la formation offerte par les médiateurs des cinq (5) ordres professionnels.

Conférence de règlement à l'amiable

À la demande du président de l'Ordre, le comité a étudié ce nouveau processus, en vigueur depuis septembre 2001, en vue de lui faire une recommandation. Le président a ensuite fait parvenir cette recommandation à la présidente du COAMF.

Participation aux journées « portes ouvertes » dans divers palais de justice du Québec

Sur invitation du comité, des médiateurs/travailleurs sociaux ont participé à la tenue d'un kiosque d'information dans divers palais de justice du Québec.

Guide des normes de pratique professionnelle en médiation familiale

Le comité a étudié la révision du Guide des normes de pratique soumis par le COAMF.

PARTIE DU MANDAT NON TERMINÉE

- Le comité n'a pas terminé l'élaboration d'un dépliant d'information sur les travailleurs sociaux et la médiation familiale.

Pierrette Brisson, t.s.
Présidente du Comité de la médiation familiale

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DU SECTEUR D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DE LA THÉRAPIE CONJUGALE ET FAMILIALE

MEMBRES DU COMITÉ

Diana Shannon, t.s., t.c.f.,
présidente

Sharon Bond, t.s., t.c.f.

Miriam Byers, t.s., t.c.f.
(jusqu'à septembre 2002)

Madeleine Laferrière, t.s., t.c.f.
(depuis mars 2003)

Michel Lemieux, t.c.f.

Sylvain Nadeau, t.c.f.
(depuis février 2003)

André Perron, t.c.f.
(jusqu'à décembre 2002)

PERSONNES-RESSOURCES

Richard Silver, t.s., avocat, secrétaire adjoint

Sylvie Poirier, secrétaire à l'admission

MANDAT GÉNÉRAL

En vertu de l'article 12 du *Décret sur l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux à l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec*, un Comité consultatif du secteur d'activité professionnelle de la thérapie conjugale et familiale est constitué au sein de l'Ordre.

Ce comité peut faire au Bureau de l'Ordre toute recommandation concernant les titulaires du permis de thérapeute conjugal et familial et leur pratique professionnelle, notamment les conditions et modalités de délivrance de ce permis, la formation initiale, l'inspection professionnelle, la déontologie, la formation continue et le développement professionnel. Il peut également donner son avis au Bureau sur tout sujet que ce dernier lui soumet.

Le comité contribue au travail d'harmonisation de l'ensemble de la réglementation eu égard au secteur d'activité professionnelle de la thérapie conjugale et familiale.

Ce comité est formé pour une période de cinq ans à compter de la date de la tenue de sa première réunion, soit le 5 avril 2002.

MANDAT SPÉCIFIQUE

- Analyser toutes les demandes d'admission étudiées par le Comité des admissions et des équivalences pour le permis de thérapeute conjugal et familial afin de faire, s'il y a lieu, des recommandations au Bureau.
- Évaluer les règlements de l'Ordre afin de contribuer au travail d'harmonisation de la réglementation.
- Proposer des thèmes pour le secteur de la thérapie conjugale et familiale dans le cadre de la Journée annuelle de la formation continue et du Colloque pour l'année 2003.
- Contribuer à l'élaboration des critères de reconnaissance des superviseurs en collaboration avec le Comité des admissions et équivalences.

Nombre de réunions : 7

RÉALISATIONS

- Le comité a suivi les travaux du Groupe ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines, présidé par le Dr Roch Bernier, et quelques membres ont participé à une réunion avec le Dr Bernier.
- Le comité a présenté des recommandations au Bureau en ce qui concerne les conditions d'admissibilité au permis de thérapeute conjugal et familial, les assurances, la reconnaissance des superviseurs, ainsi que la formation et la mise en place des programmes universitaires en thérapie conjugale et familiale.
- Le comité a élaboré un document intitulé « Intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux à l'OPTSQ : bilan et objectifs opérationnels 2002-2003 ».
- Par le biais du secrétaire adjoint, le comité a échangé avec d'autres instances de l'Ordre concernant la tenue des ateliers en thérapie conjugale et familiale dans le cadre de la Journée annuelle de la formation pour l'année 2003.
- Le comité suit de près les développements en milieu universitaire relatifs à l'élaboration des programmes de formation en thérapie conjugale et familiale.
- Le comité a collaboré avec le secrétaire adjoint pour que l'assurance de la responsabilité professionnelle soit offerte aux thérapeutes conjugaux et familiaux / superviseurs pour leurs étudiants.
- Le comité a été consulté sur l'élaboration de l'affiche des thérapeutes conjugaux et familiaux.
- Le comité a suivi de près les rencontres qui ont été faites auprès des instituts d'enseignement en vue d'assurer la conformité aux exigences du décret quant à la délivrance du permis de thérapeute conjugal et familial.
- Le comité a supervisé la préparation d'une lettre visant à sensibiliser les compagnies d'assurance sur le statut professionnel des thérapeutes conjugaux et familiaux en leur recommandant que ceux-ci soit traités sur le même pied d'égalité que les travailleurs sociaux.
- Le comité a débuté sa réflexion sur l'harmonisation de la réglementation de l'Ordre.

PARTIES DU MANDAT NON RÉALISÉES

- Le comité n'a pas terminé sa réflexion sur le travail d'harmonisation de la réglementation de l'Ordre.

Diana Shannon, t.s., t.c.f.
Présidente du comité

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux administrateurs et membres de
ORDRE PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC

J'ai vérifié le bilan de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC au 31 mars 2003 et les états des résultats, de l'excédent (déficit) et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'un appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Les prévisions des revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 2003 ont été préparées sur la base d'hypothèses comptables, financières et statistiques. Conséquemment, je n'exprime pas d'opinion sur ces prévisions.

Comptable Agréé
Brossard,
Le 26 mai 2003

RÉSULTATS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	PRÉVISIONS Initiales	PRÉVISIONS Révisées	RÉALISATIONS 2003	RÉALISATIONS 2002
PRODUITS				
Cotisations	1 690 040 $	1 710 550 $	1 719 574 $	1 606 191 $
Cotisations - O.P.Q.	85 994	85 994	89 055	78 881
Cotisations – assurances responsabilité	-	-	102 979	94 021
	1 776 034	1 796 544	1 911 608	1 779 093
Quote-part				
Office des Professions du Québec	(86 866)	(86 866)	(90 374)	(80 750)
Assurances responsabilité	-	-	(102 979)	(94 021)
L'Association Canadienne des Travailleurs Sociaux	(167 130)	(167 130)	(172 255)	(167 430)
Conseil Interprofessionnel du Québec	(19 000)	(17 230)	(17 230)	(17 080)
	(272 996)	(271 226)	(382 838)	(359 281)
Cotisations nettes	1 503 038	1 525 318	1 528 770	1 419 812
Revenus de placements	25 000	19 000	19 478	22 103
Revenus d'administration et divers	5 500	12 000	17 715	7 615
	1 533 538	1 556 318	1 565 963	1 449 530
CHARGES				
Activités et pratiques professionnelles	756 184	797 043	776 510	656 047
Promotion et communication	486 801	486 605	465 229	392 288
Direction générale et permanence	395 516	430 649	434 405	338 582
	1 638 501	1 714 297	1 676 144	1 386 917
EXCÉDENT (DÉFICIT)	(104 963) $	(157 979) $	(110 181) $	62 613 $

EXCÉDANT EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

SOLDE AU DÉBUT	159 390 $
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(110 181)
	49 209
RÉSERVE	4 825
EXCÉDENT	54 034 $

	2003	2002
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (déficit)	(110 181) $	62 613 $
Amortissement des immobilisations	36 206	35 966
	(73 975)	98 579
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	248 903	252 459
	174 928	351 038
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(10 206)	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la réserve	-	4 000
Remboursement de la dette à long terme	(24 308)	(22 223)
	(24 308)	(18 223)
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	140 414	332 815
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	572 826	240 011
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	713 240 $	572 826 $
REPRÉSENTÉES PAR		
Encaisse	362 894 $	274 616 $
Placements à court terme	350 346	298 210
	713 240 $	572 826 $

Les notes font partie intégrante des états financiers

BILAN
AU LE 31 MARS 2003

	2003	2002
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	362 894 $	274 616 $
Placements à court terme (valeur marchande: 350 346 $)	350 346	298 210
Débiteurs (note 4)	49 079	21 516
Stocks de fournitures et de publications	36 557	23 985
Frais payés d'avance	44 284	40 850
	843 160	659 177
IMMOBILISATIONS (note 5)	43 936	69 936
	887 096 $	729 113 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	108 958 $	193 728 $
Produits perçus d'avance	707 100	329 858
Fraction à moins d'un an des dettes à long terme	17 004	24 289
	833 062	547 875
DETTES À LONG TERME (note 6)	-	17 023
EXCÉDENT	54 034	164 215
	887 096 $	729 113 $

AU NOM DU BUREAU

Administrateur

Administrateur

Les notes font partie intégrante des états financiers

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2003

1. STATUT

L'Ordre a été constitué en vertu d'un bill privé le 4 février 1960 et a été reconnu en vertu du Code des professions le 6 juillet 1973.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

A) STOCKS DE FOURNITURES ET PUBLICATIONS

Les stocks de fournitures et publications sont inscrits au plus bas du coût et de la valeur du marché.

B) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont inscrites au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire au taux de 20%.

C) PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

Les cotisations encaissées au cours de l'exercice et applicables à l'exercice subséquent sont reportées à l'exercice subséquent et présentées comme produits perçus d'avance.

D) PERSONNEL ET FRAIS GÉNÉRAUX

La dépense de personnel est répartie en fonction d'une étude exhaustive périodique du temps réel consacré à chacune des activités et les frais généraux sont répartis en fonction du temps sauf quelques exceptions justifiées au moment de l'étude.

3. INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	2003	2002
Amortissement	36 206 $	35 966 $
Intérêts et frais bancaires	3 687 $	4 880 $
Intérêts sur dette à long terme	1 801 $	4 279 $

4. DÉBITEURS

	2003	2002
Intérêts à recevoir	3 752 $	1 171 $
Comptes à recevoir	34 008	7 215
Taxes gouvernementales à recevoir	11 319	13 130
	49 079 $	21 516 $

5. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement Cumulé	2003 Valeur nette	2002 Valeur nette
Matériel informatique	134 374 $	107 854 $	26 520 $	41 388 $
Mobilier et agencement	55 658	38 242	17 416	28 548
	190 032 $	146 096 $	43 936 $	69 936 $

6. DETTES À LONG TERME

	2003	2002
Prêt à terme, intérêts au taux de 6%, remboursable par versements mensuels de 899 $, comprenant capital et intérêts, garantie par une hypothèque mobilière sur l'équipement informatique, échéant en novembre 2003	6 849 $	16 622 $
Prêt à terme, intérêts au taux de 6%, remboursable par versements mensuels de 1 326 $, comprenant capital et intérêts, garanti une hypothèque mobilière sur deux certificats de dépôts, échéant en novembre 2003	10 155	24 690
	17 004	41 312
Fraction à moins d'un an	17 004	24 289
	- $	17 023 $

Les versements en capital exigibles au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

Exercice se terminant le 31 mars 2004:	17 004 $

7. ENGAGEMENTS

L'Ordre a des engagements concernant les locaux qu'elle occupe et des contrats de location-exploitation dont les soldes et les conditions au 31 mars 2003 sont les suivants :

Bien loués	Date d'échéance	Montant
Locaux au 5757 avenue Decelles, bureau 335 à Montréal	Août 2004	104 883 $
Photocopieurs	Mars 2004	13 468
		118 351 $

Les versements exigibles au cours des prochains exercices se répartissent comme suit :

Exercices se terminant les 31 mars	2004	87 503 $
	2005	30 848
		118 351 $

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les justes valeurs des placements à court terme, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leurs échéances à court terme.

Les justes valeurs des éléments de la dette à long terme correspondent approximativement à leur valeur comptable car les taux d'intérêt offerts sur le marché à la compagnie pour des emprunts comportent des conditions semblables à celles contractées.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ANNEXE A (suite)

EXERCISE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	PRÉVISIONS		RÉALISATIONS	
	Initiales	Révisées	2003	2002
ACTIVITÉS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES				
Admissions et équivalences				
Déplacements et séjour (comité)	9 200 $	9 200 $	8 774 $	19 205 $
Personnel	41 780	44 589	43 634	35 241
Frais généraux	35 745	37 834	37 982	32 802
	86 725	91 623	90 390	87 248
Inspection professionnelle				
Déplacements et séjour (comité)	6 000	6 000	1 855	1 685
Déplacements et séjour (inspecteur)	7 000	7 000	9 791	3 626
Honoraires	35 000	35 000	30 830	25 656
Personnel	102 842	109 758	107 407	86 747
Frais généraux	51 064	54 049	54 259	46 860
	201 906	211 807	204 142	164 574
Bureau du Syndic				
Déplacements et séjour	7 000	7 000	4 229	4 424
Honoraires – contentieux	48 000	48 000	82 092	57 644
Honoraires – syndics (adjoints &ad hoc)	28 973	28 973	29 976	36 385
Honoraires – autres (experts)	5 000	5 000	1 920	470
Personnel	48 207	51 449	50 347	40 662
Frais généraux	40 851	43 239	43 407	37 488
	178 031	183 661	211 971	177 073
Comité de discipline/revision				
Déplacements	2 000	2 000	1 642	1 057
Honoraires	13 000	13 000	5 716	4 190
Honoraires – contentieux	16 000	16 000	28 565	19 214
Personnel	19 283	20 580	20 139	16 265
Frais généraux	20 426	21 620	21 704	18 744
	70 709	73 200	77 766	59 470
SOUS-TOTAL À REPORTER	537 371	560 291	584 269	488 365

ACTIVITÉS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES				
SOUS-TOTAL REPORTÉ	537 371 $	560 291 $	584 269 $	488 365 $
Formation continue				
Déplacements et séjour (comité)	6 400	6 400	10 800	5 063
Déplacements et séjour (formateur)	27 170	27 170	18 562	23 589
Honoraires de formation	30 650	30 650	32 225	25 225
Publication	5 000	5 000	5 074	3 348
Assemblée générale	4 000	4 503	4 503	3 488
Colloque	-	-	-	14 145
États généraux et planification stratégique	4 000	600	575	7 782
Personnel	48 207	51 449	50 347	40 662
Frais généraux	45 958	48 644	48 833	42 174
	171 385	174 416	170 919	165 476
Pratique privée				
Déplacements et séjour (comité)	1 100	1 100	814	1 164
Consultants	18 393	9 460	8 439	9 360
Publications	14 707	9 000	-	8 566
Personnel	19 283	20 580	20 139	16 265
Frais généraux	15 319	16 214	16 277	14 059
	68 802	56 354	45 669	49 414
Avis professionnels				
Personnel	25 711	27 440	26 852	21 687
Frais généraux	15 319	16 214	16 277	14 059
	41 030	43 654	43 129	35 746
SOUS-TOTAL À REPORTER	818 588	834 715	843 986	739 001

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ANNEXE A (suite)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	PRÉVISIONS		RÉALISATIONS	
	Initiales	Révisées	2003	2002
ACTIVITÉS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES				
SOUS-TOTAL REPORTÉ	818 588 $	834 715 $	843 986 $	739 001 $
Enjeux				
Déplacements et séjour (comité)	6 500	9 500	3 901	4 798
Personnel	28 924	30 869	30 208	24 398
Frais généraux	25 532	27 025	27 130	23 430
	60 956	67 394	61 239	52 626
Service social en milieu de travail				
Déplacements et séjour (comité)	250	250	104	193
Consultants	250	250	-	-
Formation PAE	1 859	1 859	-	500
Personnel	6 428	6 860	6 713	5 422
Frais généraux	5 106	5 405	5 426	4 686
	13 893	14 624	12 243	10 801
Comité de pratiques professionnelles				
Déplacements et séjour (comité)	6 000	6 000	5 016	4 754
Personnel	25 711	27 440	26 852	21 687
Frais généraux	20 426	21 620	21 704	18 744
	52 137	55 060	53 572	45 185
SOUS-TOTAL À REPORTER	945 574	971 793	971 040	847 613

ACTIVITÉS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES				
SOUS-TOTAL REPORTÉ	945 574 $	971 793 $	971 040 $	847 613 $
Moins : Revenus				
Études de dossiers	77 600	77 600	93 265	82 190
Études de dossiers – médiation	650	650	520	585
Inscriptions – formation	76 140	76 140	80 065	73 288
Inscriptions - pratique privée	32 000	17 360	17 440	17 280
Inscriptions – colloque	-	-	-	14 670
RUFUTSQ	-	-	-	3 000
Inscriptions –formation PAE	-	-	-	96
Discipline – amendes	3 000	3 000	3 240	457
	189 390	174 750	194 530	191 566
	756 184 $	797 043 $	776 510 $	656 047 $

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ANNEXE B

EXERCISE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	PRÉVISIONS		RÉALISATIONS	
	Initiales	Révisées	2003	2002
PROMOTION ET COMMUNICATION				
Publications				
Déplacements et séjour (comité)	2 500 $	2 500 $	1 454 $	2 810 $
Impression				
Intervention	36 000	36 000	36 125	34 077
Bulletins	19 000	19 000	18 236	15 457
Encarts	5 000	5 000	4 994	-
Autres	38 700	25 500	23 305	17 568
Honoraires (traduction et intervention)	27 698	30 000	29 587	30 326
Documentation	3 500	3 500	2 750	3 307
Personnel	77 132	82 319	80 555	65 060
Frais généraux	81 703	86 478	86 815	74 976
	291 233	290 297	283 821	243 581
Promotion et communication				
Communication	6 000	6 000	5 163	6 699
Projets spéciaux	32 800	32 800	39 492	25 041
Honoraires de consultants	23 000	23 000	17 552	13 006
Personnel	38 566	41 159	40 278	32 530
Frais généraux	25 532	27 025	27 130	23 430
	125 898	129 984	129 615	100 706
Activités régionales				
Allocation de base	15 500	15 500	14 631	14 252
Allocation supplémentaire	7 500	7 500	6 617	5 376
Envois	2 600	2 600	2 039	661
Déplacement – colloque	3 200	3 200	3 200	3 100
Projets spéciaux	3 200	3 200	-	1 922
Personnel	32 138	34 299	33 565	27 108
Frais généraux	25 532	27 025	27 130	23 430
	89 670	93 324	87 182	75 849
SOUS-TOTAL	506 801	513 605	500 618	420 136
PROMOTION ET COMMUNICATION				
SOUS-TOTAL REPORTÉ	506 801 $	513 605 $	500 618 $	420 136 $
Moins : Revenus				
Services publicitaires	14 000	19 000	22 772	20 998
Abonnements	4 000	5 000	7 732	2 658
Publications	2 000	3 000	4 885	4 192
	20 000	27 000	35 389	27 848
	486 801 $	486 605 $	465 229 $	392 288 $

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ANNEXE C

EXERCISE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

DIRECTION GÉNÉRALE ET PERMANENCE				
Déplacements et séjour (bureau)	36 000 $	39 000 $	49 788 $	39 981 $
Participation au colloque (bureau)	1 800	600	480	630
Déplacements et séjour (Comité administratif)	16 200	33 420	29 283	20 763
Compensation (présidence)	87 034	87 034	87 034	53 065
Frais de déplacements (présidence)	7 500	9 000	12 431	7 700
Honoraires - contentieux	9 000	9 000	6 860	7 787
Honoraires - vérification	5 800	5 800	5 751	6 501
Améliorations locatives	1 500	1 500	-	-
Personnel	128 553	137 197	134 259	108 434
Frais généraux	102 129	108 098	108 519	93 721
	395 516 $	430 649 $	434 405 $	338 582 $

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ANNEXE D

EXERCISE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

PERSONNEL				
Salaires	642 765 $	685 988 $	671 295 $	542 168 $
FRAIS GÉNÉRAUX				
Avantages sociaux	122 675 $	130 919 $	123 179 $	100 943 $
Déplacements et représentation	9 000	9 000	7 398	9 960
Perfectionnement	6 500	9 900	3 498	1 705
Participation à des congrès	1 700	1 700	864	2 018
Loyer	85 600	85 600	89 721	83 905
Taxes	21 000	21 000	20 443	20 364
Électricité	5 000	5 000	4 245	4 120
Assurances	6 500	6 500	3 502	4 897
Téléphone	13 000	14 000	14 837	13 867
Poste	64 000	71 000	79 843	59 180
Location d'équipements	15 000	15 000	14 940	13 864
Entretien des équipements	27 500	27 500	30 582	25 488
Papeterie et fournitures de bureau	42 297	46 000	48 983	41 815
Dépenses de bureau	7 000	7 000	5 778	8 857
Programmeur	20 800	24 800	30 073	17 357
Intérêts et frais bancaires	3 600	3 600	3 687	4 880
Mauvaises créances	500	500	1 563	-
Divers	4 000	4 000	5 563	5 716
Frais de carte de crédit	10 500	13 000	15 887	9 422
Amortissement	36 951	36 951	36 206	35 966
Intérêts sur dette à long terme	7 520	7 520	1 801	4 279
	510 643 $	540 490 $	542 593 $	468 603 $

Les statistiques

TABLEAU DES MEMBRES
Du 1er avril 2002 au 31 mars 2003

Nombre de membres à titre de travailleur social le 31 mars 2002	4795
Nombre de membres à titre de thérapeute conjugal et familial le 31 mars 2002	228
Nombre de membres à titre de travailleur social et thérapeute conjugal et familial le 31 mars 2002	(69)
Nombre de membres le 31 mars 2002	4954

Délivrance de permis à titre de travailleur social

Permis réguliers	507
Permis temporaires	6
Dérogation / Article 35 de la Charte de la langue française	1

Délivrance de permis à titre de thérapeute conjugal et familial

Permis réguliers	34
Permis temporaires	0

Délivrance de permis à titre de travailleur social et thérapeute conjugal et familial	(11)
Réinscriptions à titre de travailleur social	205
Réinscription à titre de thérapeute conjugal et familial	1
Réinscription à titre de travailleur social et thérapeute conjugal et familial	(1)
Retraits à titre de travailleur social	(505)
Retraits à titre de thérapeute conjugal et familial	(3)
Retrait à titre de travailleur social et thérapeute conjugal et familial	1
Nombre de membres à titre de travailleur social le 31 mars 2003	5009
Nombre de membres à titre de thérapeute conjugal et familial le 31 mars 2003	260
Nombre de membres à titre de travailleur social et thérapeute conjugal et familial le 31 mars 2003	(80)
Nombre de membres le 31 mars 2003	5189

Cotisation annuelle : 405 $ (actifs) 135 $ (inactifs)
Contribution à l'Office des professions du Québec : 17,45 $
Date de versement : 1er avril de chaque année

MEMBRES PAR RÉGION

RÉGION	Au 1er avril 2002	Au 1er avril 2003
01 Bas-St-Laurent	105	105
02 Saguenay-Lac-St-Jean	175	198
03 Capitale nationale	708	726
04 Mauricie	70	71
05 Estrie	194	203
06 Montréal	1 768	1 878
07 Outaouais	177	182
08 Abitibi-Témiscamingue	131	123
09 Côte-Nord	59	61
10 Nord-du-Québec	13	14
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	42	45
12 Chaudière-Appalaches	249	242
13 Laval	164	167
14 Lanaudière	163	189
15 Laurentides	217	229
16 Montérégie	583	625
17 Centre-du-Québec	69	64
Hors du Québec	67	67
	4 954	5 189

Ordre professionnel
des travailleurs sociaux du Québec

255, Boulevard Crémazie Est, bureau 520
Montréal (Québec) H2M 1M2
Tél. : (514) 731-3925 / 1 888 731-9420
Télécopieur : (514) 731-6785
info.general@optsq.org
www.optsq.org